

**Conseil Municipal**

**OLORON-SAINTE-MARIE**

**Séance du 31 juillet 2014**

## Liste des présents

### MAIRE :

Hervé LUCBEREILH

### ADJOINTS :

M. Daniel LACRAMPE

M. Maylis DEL PIANTA

Mme Dominique FOIX

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA

Mme Rosine CARDON

Mme Denise MICHAUT

M. Clément SERVAT

### CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme Henriette BONNET

Mme Maité POTIN

Mme Araceli ETCHENIQUE

Mme Valérie SARTOLOU

M. Michel ADAM

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES

M. Jacques NAYA

Mme Patricia PROHASKA

Mme Carine NAVARRO

M. David CORBIN

Mme Ing-On TORCAL

M. Bernard UTHURRY

Mme Marie-Lyse GASTON

Mme Aurélie GIRAUDON

M. Robert BAREILLE

Mme Anne BARBET

M. Jean-Pierre ARANGO

Mme Véronique PEBEYRE

M. Gérard ROSENTHAL      donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA

M. Pierre SERENA            donne pouvoir à M. David CORBIN

M. Didier CASTERES        donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

M. André LABARTHE        donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

M. André VIGNOT            donne pouvoir à Mme Rosine CARDON

M. Francis MARQUES        donne pouvoir à Mme Valérie SARTOLOU

M. Jean-Etienne GAILLAT    donne pouvoir à M. UTHURRY

## **SOMMAIRE**

### **Contenu**

<i>1. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal</i> _____	6
<i>2. Aménagement de locaux pour le C.O.D.D.A.</i> _____	7
<i>3. Désignation du correspondant défense</i> _____	9
<i>4. Réalisation d'études nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploitation de carrière.</i> _____	9
<i>5. Site de production de micro-génération d'électricité et de fabrication de pellets.</i> _____	13
<i>6. Approbation du contrat d'axe ferroviaire.</i> _____	20
<i>7. Création d'un périmètre de transport urbain</i> _____	24
<i>8. Modification du tableau des effectifs</i> _____	27
<i>9. Réaménagement de la Rue Palassou</i> _____	28
<i>10. Groupement de commandes : progiciel de gestion des services techniques</i> _____	28
<i>11. Dénomination du nouveau lotissement Lane de Haut.</i> _____	29
<i>12. Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption.</i> _____	29
<i>13. Attributions de subventions exceptionnelles.</i> _____	30
<i>14. Repas transfrontalier des aînés Oloron/Jaca.</i> _____	30
<i>15. Dénomination du stade de football : « Stade Pierre GUIRAUD »</i> _____	31
<i>16. Sécurité Publique – Projet de vidéo protection – Fonds Interministériel de prévention de la délinquance</i> _____	31
<i>17. Décision modificative n°2.</i> _____	41
<i>18. Centre d'excellence sportive escalade pour Oloron Sainte-Marie.</i> _____	41

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 31 juillet et je remercie les nombreux participants.

Monsieur LACRAMPE va procéder à l'appel des présents ainsi que des représentés étant entendu que, dès à présent, à vue d'œil, il me semble que le quorum est atteint.

*(Il est procédé à l'appel nominal).*

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer notre séance.

D'abord plusieurs points : le CD audio du Conseil du 25 juin vous a été transmis, il fera l'objet évidemment d'une transcription papier dans l'avenir. Pour l'instant, vous avez déjà l'audio qui vous permet de vous rappeler la teneur de nos débats.

Ensuite, nous avons mis sur table deux rapports :

. L'un concernant le Centre d'Excellence Sportive Escalade qui nous est distribué un peu en dernière minute parce que nous n'avons eu les éléments qu'avant-hier avec la visite de M. LEMERCIER du Conseil régional qui est venu travailler sur ce dossier ; nous n'avons pas auparavant les éléments chiffrés nécessaires. C'est la raison pour laquelle le rapport est venu sur table en dernière minute.

. Un deuxième concernant les subventions exceptionnelles : ce rapport annule et remplace celui que vous aviez reçu ; il est complété par des demandes notamment d'Oloron en Transition qui nous sont parvenues en dernière minute également et comme notre prochaine séance sera après l'été, il nous a paru utile de vous le présenter dès aujourd'hui.

Y a-t-il un problème à examiner ces deux rapports ? Il n'y a pas de problème. Merci.

Nous avons ensuite reçu les procès-verbaux des séances du 5 avril et du 18 avril 2014. Je dois vous demander si vous avez des remarques par rapport à la rédaction de ces procès-verbaux ou si vous les approuvez.

Nous pouvons considérer qu'ils *sont approuvés à l'unanimité*. Je vous remercie.

Je vous demande d'approuver la nomination comme secrétaire de séance de Rosine CARDON et nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour de cette séance.

**M. BAREILLE.-** Une question d'actualité a été déposée, elle est de portée générale. Sera-t-elle recevable ?

**M. LE MAIRE.-** Je comptais vous en parler. Je pense qu'il faut, dans un premier temps, adopter ou pas notre règlement intérieur et appliquer la réglementation que nous aurons adoptée et selon le vote qui aura été fait, je vous proposerai juste après d'en parler. J'avais simplement une interrogation : le document que vous m'envoyez s'appelle déclaration. Pour moi, une déclaration est un texte qu'on lit, ce n'est pas une question d'actualité et cela change tout par rapport au traitement que nous en ferons.

**M. BAREILLE.-** Cela demeurera une déclaration, puisqu'une question d'actualité de portée générale n'ouvre pas droit à débat de toute façon. Ce sera une déclaration concernant la situation à Gaza.

**M. LE MAIRE.-** Dans la mesure, Monsieur BAREILLE où il n'y aura pas vote sur cette question, je vous proposerai de clôturer la séance du Conseil municipal, de vous donner la parole à vous ou au représentant qui lira la déclaration. Est-ce que cela vous convient ?

**M. BAREILLE.-** Cela me convient mais peut-être que, compte tenu de la solennité, de la portée générale et de l'actualité douloureuse de la situation globale, sans prendre parti pour un camp, il aurait été bien qu'on la prononce à l'ouverture de ce Conseil.

**M. LE MAIRE.-** Je ne pense pas car il nous faut quand même avoir un règlement intérieur. Si vous souhaitez qu'après le vote, j'interrompe la séance, qu'on lise la déclaration et qu'ensuite on reprenne la séance, nous pouvons le faire, mais honnêtement, je pense que nous pouvons le faire à la fin.

**M. BAREILLE.-** Oui, je souhaite que cela soit fait juste après le vote.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons procéder ainsi.

Je vais mettre à la discussion le rapport numéro 1 qui porte sur la modification de notre règlement intérieur et Monsieur DALL'ACQUA va le résumer. Vous avez dû le lire. On ne va pas le lire in extenso.

## **DIRECTION DES RESSOURCES ET PILOTAGE**

### **1. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. DALL'ACQUA.-** Je pense que ce rapport a été lu, le règlement intérieur reprend ce qui avait été fait par ailleurs, quelques modifications ont été apportées. Si vous avez des questions suite à la lecture que vous en avez faite, nous pouvons en débattre. Sinon, nous pouvons vous proposer de passer au vote.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le règlement intérieur.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions particulières ? Les modifications sont vraiment mineures ; elles portent sur la nature des commissions qui a changé ou des applications législatives, par exemple pour la consultation des électeurs, un article a été sorti car il est régi par la loi démocratie et proximité. C'est plus une adaptation en réalité du règlement intérieur que des modifications.

S'il n'y a pas de questions particulières, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. 25 voix pour.

*Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.*

Je vous demande de clore notre séance de Conseil municipal et de donner la parole à Madame GIRAUDON pour qu'elle présente votre déclaration sur Gaza.

*(Clôture de la séance)*

**Mme GIRAUDON.-** Cette déclaration concerne ce que l'on considère comme une obligation, c'est-à-dire une intervention contre le massacre des populations civiles à Gaza.

Si l'État d'Israël invoque avec raison d'être attaqué par des roquettes en provenance de la bande de Gaza pour justifier ces bombardements sur cette partie du territoire palestinien, seuls le Hamas et le Jihad islamique les revendiquent et nullement l'autorité palestinienne, encore moins bien sûr la population civile. Or, c'est bien celle-ci qui la première meurt et souffre chaque jour et chaque nuit sous les assauts du Tsahal, qui est l'armée israélienne. Le bilan global ne cesse ainsi de s'alourdir avec au 29 juillet 2014 plus de 1 105 morts palestiniens dont au moins 230 enfants selon l'ONU et plus de 6 200 blessés.

Côté israélien, on déplore malheureusement, mais très inégalement la disparition de 53 soldats et de 3 civils.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies s'est réuni dimanche pour exprimer sa grave préoccupation face à la détérioration de la situation à Gaza ainsi que son soutien à l'appel lancé par les partenaires internationaux et le secrétaire général de l'ONU pour un cessez-le-feu humanitaire, immédiat et sans conditions.

Chaque autorité politique de France doit appuyer officiellement cette demande et la transmettre à son Parlement, son Gouvernement, son Président pour qu'il se prononce d'urgence contre les attaques illégitimes d'Israël, celles qui sont adressées contre les civils et ce, hors de proportion. Davantage, chaque autorité de France doit exiger de la représentation nationale qu'elle mette en œuvre tous les moyens légaux, d'une part, pour contraindre l'État d'Israël à cesser définitivement de s'attaquer aux civils Palestiniens et d'autre part, pour que ces derniers soient placés sous protection internationale et que la France et l'Union européenne proposent d'urgence une aide humanitaire, médicale et sanitaire aux victimes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci Madame GIRAUDON.

Je vous propose de commencer une nouvelle séance puisque nous l'avons interrompue.,

Je voulais rappeler deux choses pour l'avenir :

Premièrement, les questions d'actualité ou les déclarations doivent nous parvenir plutôt 48 heures avant, c'est le règlement que nous venons de voter, ce qui n'était pas forcément le cas là, mais ce n'est pas grave.

Deuxièmement, je voudrais rappeler que l'article L 2121-19 du Code général des Collectivités territoriales précise bien qu'on ne peut parler en Conseil municipal que d'affaires concernant les affaires municipales. Je voulais simplement le préciser.

**M. BAREILLE.-** Mais nous pouvons faire des déclarations sans débat.

**M. LE MAIRE.-** A l'avenir, il ne sera pas impossible, comme nous venons de le faire, car, Monsieur BAREILLE, je suis un démocrate.

Je propose d'ouvrir notre séance à nouveau.

## **2. AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LE C.O.D.D.A.**

**Mme DEL PIANTA.-** Les travaux d'aménagement du C.O.D.D.A. ont été présentés et validés dans le contrat de territoire qui lie la Commune d'Oloron Sainte-Marie au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Les travaux, estimés à 134 000 € H.T. sont subventionnés à hauteur de 20 % dans le cadre précité par le Conseil général.

Aménagements locaux du C.O.D.D.A. : Ville 80 % - Conseil général 20 %.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles qu'exposées.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des remarques par rapport à ce dossier ? Il n'y en a pas.

**M. BAREILLE.-** Je suis favorable au vote, mais après ce vote, j'aurai une suggestion à formuler.

**M. LE MAIRE.-** Et moi j'aurai un regret à formuler. Nous partagerons nos points de vue. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*L'aménagement des locaux pour le C.O.D.D.A. est adopté à l'unanimité*

**M. BAREILLE.-** Le C.O.D.D.A. est le regroupement, le travail en commun de trois associations, en fait, il s'agit de quatre associations, voire 5, à l'origine, Secours populaire, Secours catholique, Croix-Rouge, Petits Frères des Pauvres et dans une mesure un peu différente, même s'ils ne sont pas partie intégrante de l'association, les Restos du Cœur aujourd'hui.

Ils travaillent ensemble et ils constituent une singularité à valoriser, puisque c'est l'exemple unique dans notre pays pour gérer une banque alimentaire sur la durée, car ce n'est pas conjoncturel, cela dure depuis un certain temps, et ils rendent donc un service tout à fait évident (je ne m'attarderai pas là-dessus). J'ai souvent entendu, parce que je n'étais pas là quand les choses se sont mises en place, par exemple de la part du colonel DAUBAS pour les Petits Frères des Pauvres ou des responsables du Secours catholique ou du président actuel du C.O.D.D.A. ou du Secours populaire, de la part de l'ensemble des partenaires, que cette situation est due à l'ouverture d'esprit, à la détermination et au pragmatisme de celui qui a été à une époque l'adjoint aux affaires sociales, qui est décédé il y a peu de temps, il s'agit d'Henri LAFOUILLERE. Je ne m'attarderai pas davantage, mais la suggestion que je vous fais, Monsieur le Maire, est de réserver le nom d'Henri LAFOUILLERE pour la dénomination de ce bâtiment.

**M. LE MAIRE.-** Vous me permettez, il y a aussi Maïté RICHIER qui a été également adjointe aux affaires sociales et qui a beaucoup œuvré y compris par des aménagements de locaux à côté du CAS de la Ville d'Oloron Sainte-Marie. Donc, nous avons donné le nom à l'espace situé dans cette Commune. Dans la mesure où aujourd'hui nous sommes en train de travailler au regroupement des associations, au recentrage dans des locaux uniques et Légugnon deviendra sûrement un pôle social fort, ce sera un dossier sur lequel nous aurons à travailler prochainement. Nous avons pensé appeler l'espace, espace Maïté RICHIER et je ne m'oppose absolument pas à ce que le bâtiment s'appelle Henri LAFOUILLERE. Les deux adjoints qui ont beaucoup travaillé dans ce domaine-là seraient ainsi reconnus. Cela ne pose pas de difficulté majeure. Simplement, je ne veux pas opposer l'un à l'autre.

**M. BAREILLE.-** Ce n'était pas du tout notre intention.

**M. LE MAIRE.-** C'est pour cela que je le dis, ainsi ce sera plus clair.

Deuxièmement, je voulais vous dire que, par contre, le C.O.D.D.A. tel qu'il fonctionne, avec le regroupement des associations dont vous avez parlé et le fait qu'on arrive à les faire travailler ensemble est un exemple unique, vous avez tout à fait raison. Ce qui est surtout unique, c'est que les Restos du Cœur travaillent en bonne harmonie avec le C.O.D.D.A. Vous le savez bien, l'éthique de ces deux mouvements n'est pas forcément la même et on les retrouve souvent un peu antagonistes dans un certain nombre de villes de France. Or, à Oloron Sainte-Marie cela se passe parfaitement bien. Notre municipalité entend travailler pour que non seulement cela continue, mais pour que cela se traduise tout à fait concrètement par d'autres types de rapprochement, y compris physiques, sans être à côté forcément les uns des autres ou en mutualisant des moyens, compte tenu de l'éthique des deux mouvements.

C'est une bonne chose, il faut absolument sauvegarder cette bonne entente entre toutes ces associations. Nous sommes d'accord.

Mon regret était simplement qu'on n'ait pas demandé des crédits européens, des FSE, pour ce dossier-là. Lorsque nous en avons demandé, c'était trop tard par rapport à la génération des crédits européens, il en est ainsi. Mais nous le ferons pour les prochaines fois, quand d'autres tranches de travaux seront prévues à cet endroit-là, nous demanderons à ce moment-là des FSE.

Je pense que nous avons à peu près répondu aux questions et nous avons voté le rapport.

### **3. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

**M. ADAM.-** Il s'agit de désigner le correspondant défense qui n'aura pas de mission opérationnelle, mais il sera essentiellement un relais entre le Ministère de la Défense et la Commune. Il est proposé de désigner Monsieur DALL'ACQUA.

**M. LE MAIRE.-** Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. 25 voix pour.

*La désignation de Monsieur DALL'ACQUA comme correspondant Défense est adoptée à l'unanimité*

Monsieur DALL'ACQUA, vous venez de monter en grade. Félicitations.

### **4. REALISATION D'ETUDES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CARRIERE.**

**Mme POTIN.-** La Commune d'Oloron Sainte-Marie a été sollicitée par la société GC Conseil, basée à Alès, pour la réalisation d'études nécessaires à la constitution d'un ou plusieurs dossiers de demande d'autorisation d'exploitation de carrière sur des terrains privés communaux.

Quatre zones seraient concernées par ces études.

Les études consistent en :

- Des relevés topographiques des parcelles.

- La réalisation d'une étude d'impact.
- La réalisation d'une enquête publique avec la nomination d'un commissaire-enquêteur pour entendre les riverains.
- L'étude financière en demandant aux services de France Domaines d'évaluer la valeur vénale de chaque zone.

À la suite de ces études dont le coût sera supporté par GC Conseil, il sera fait un compte rendu en Conseil municipal pour une éventuelle validation du projet.

Par la suite, dans la mesure où un arrêté préfectoral autorise l'exploitation des carrières, votre assemblée sera invitée à autoriser Monsieur le Maire à vendre au prix des Domaines les parcelles à GC Conseil. À l'issue de la période d'exploitation de la carrière, la société s'engage à rétrocéder à l'euro symbolique l'ensemble des parcelles après remises en état.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

**M. UTHURRY.-** Oui, deux mots pour dire que la Ville avait été précédemment sollicitée dans ce domaine-là en raison d'un gisement important de pierres particulières qui s'appellent des « lavasses », je crois, destinées à faire des pavages, non seulement à Oloron Sainte-Marie, mais également dans les communes adjacentes, c'était plutôt à l'est d'Oloron Sainte-Marie. J'imagine que ce sont les mêmes zones qui sont répertoriées.

**M. LE MAIRE.-** C'est le même dossier que le vôtre. Nous avons travaillé sur le document qui vous avait été présenté à l'époque.

**M. UTHURRY.-** Pour la clarté des débats, je réitère les demandes qui nous avaient été faites en leur temps sur la nécessité d'adjoindre des cartes pour que nous sachions où on est et pour que nous puissions également croiser ces cartes avec des zones qui sont ou des zones Natura ou des zones humides. À l'époque, nous n'avions pas donné suite à ce dossier-là pour des raisons d'imprécisions et particulièrement sur l'impact environnemental de ce type d'exploitation.

Ce sont des sujets sensibles et c'est précisément d'ailleurs ce que l'étude de GC Conseil souhaite réaliser éventuellement pour obtenir la validation de ce projet. J'ai bien compris que la Commune, au-delà de l'acquisition du terrain au prix des Domaines, pouvait retirer un certain nombre de bénéfices de cette exploitation, notamment dans la construction d'ouvrages destinés à protéger nos forêts des incendies et destinés à prévenir les crues de nos rivières et d'autres choses peut-être. Il ne s'agit pas aujourd'hui, nous l'avons bien compris, de voter l'autorisation de vente au prix des Domaines, car cette autorisation ne sera délivrable que lorsque le Préfet aura consenti l'autorisation d'exploitation.

Néanmoins, les termes de cette délibération, à mes yeux, naturellement visent à conforter la société dans sa démarche, mais pourraient engager prématurément la collectivité, ce que nous ne souhaitons pas.

À ce propos, je vous demande si les maires des autres communes concernées - car ils sont relativement nombreux – ont été contactés pour éventuellement opérer une démarche commune avec eux et, sans verser dans le protectionnisme, je me demande par ailleurs, et je vous demande, si les entreprises locales qui sont spécialisées, les carriers locaux ont été informés et contactés.

C'est une question économique que la Communauté de Communes a toutes compétences d'ailleurs à porter avec vous et elle doit se sentir concernée.

Il me semblerait, par ailleurs, utile avant toute étude de confier à des personnes qui en ont l'habitude, soit à la Région, soit au Département ou dans les Communautés de Communes, cette question pour qu'ils l'analysent tout simplement.

Vous comprendrez sans doute notre attitude, car même si comparaison n'est pas raison, vous vous êtes vous-même exprimé sur le sujet d'une carrière voisine qui n'est pas de la même nature pour manifester toute votre hostilité et votre opposition à la mise en œuvre de ce projet.

Voilà la raison pour laquelle - je ne parle pas de cette dernière - compte tenu de l'état d'imprécision de la délibération, nous nous abstenons sur ce sujet.

**M. LE MAIRE.-** Quelques éléments, quelques précisions toutefois. Vous l'avez souligné vous-même, il s'agit simplement de réaliser une étude d'impact. Vous aurez observé qu'elle ne nous coûte rien, puisqu'elle est réalisée gratuitement, en tout cas pour nous, et qu'elle porte justement sur les risques...

**M. UTHURRY.-** Elle n'est pas réalisée gratuitement pour nous, elle est réalisée gratuitement pour nous et par la société qui va exploiter, ce qui est la moindre des choses.

**M. LE MAIRE.-...** par la société qui pourrait exploiter. Je veux dire par là que nous n'engageons pas un centime des finances communales.

Deuxièmement, cette étude a pour objet de répondre justement aux interrogations qui sont les vôtres et qui sont légitimes, aux inquiétudes que vous pouvez avoir à la fois parce qu'elle nous permet de travailler sur la faune, la flore, l'hydrogéologie, les accès routiers, l'intégration routière, comme on l'a dit, en même temps qu'elle répond - et ce sont les avantages qui nous sont avancés - à différents éléments techniques sur les ouvrages d'art. Vous en avez parlé vous-même.

Un autre élément n'est pas négligeable : une telle carrière permet aussi à la Commune de bénéficier de droits de forage qui sont d'un coût relativement important, ce sont des recettes relativement importantes pour la Commune, puisqu'ils sont liés au volume de l'extraction.

Alors, vous me demandez si les autres communes ont été contactées. Je n'en sais rien. Nous, nous n'avons été contactés que pour la Commune d'Oloron Sainte-Marie. On ne nous a parlé - et nous avons les cartes - que de sites qui sont sur la Commune d'Oloron Sainte-Marie, que je compte bien aller visiter prochainement pour bien visualiser où ils sont et voir leur impact.

J'ai à peu près les mêmes interrogations que vous sur cette affaire, donc, je ne peux pas vous répondre si les autres communes ont été contactées ou pas. Mais, à ma connaissance, ils ne travaillent que sur celle d'Oloron Sainte-Marie, c'est ce qui nous a été dit.

Deuxièmement, avons-nous contacté les autres carriers ? Non pas encore, car nous contacterons les autres carriers quand nous saurons la nature exacte des matériaux qui seront extraits et que nous pourrons voir et discuter avec eux pour savoir s'ils sont en concurrence ou pas avec ce qui est extrait dans d'autres carrières. Pour l'instant, nous ne l'avons pas fait, mais nous pouvons le faire.

En revanche, je peux vous indiquer que le 16 septembre, nous demanderons à Monsieur COSTANZO de venir ici en séance plénière pour vous présenter à la fois le métier de manière plus précise et les cartes, pour que nous voyions ensemble la situation exacte et les sites que M. COSTANZO souhaiterait pouvoir exploiter.

Voilà ce que je peux vous dire à ce jour. Pour l'instant, la délibération ne nous engage en rien, simplement, elle nous permettra éventuellement de bénéficier d'une expertise sur ces terrains-là. Et ce n'est que lorsque la conclusion sera remise, que nous pourrons avoir un vrai débat économique, écologique, environnemental et social sur cette opération-là et y compris sur les emplois susceptibles d'être créés et sur les avantages que la collectivité peut ou pas retirer de ce projet.

**M. UTHURRY.-** Je maintiens l'idée que dans un Conseil municipal où on va proposer un périmètre de transport urbain qui va cristalliser les entreprises locales, il serait judicieux d'informer les carriers locaux...

**M. LE MAIRE.-** Nous allons le faire dans la semaine qui vient...

**M. UTHURRY.-** Ils vont apprendre par la presse...

**M. LE MAIRE.-** Non, je leur en ai parlé, mais je ne les ai pas reçus. J'ai même déjeuné avec l'entreprise Laborde, si vous voulez tout savoir. Ce n'est pas un dossier qui est un dossier secret ou caché. Nous en avons abondamment parlé mais, encore une fois, ce type de discussion ne peut être fructueux que si nous avons des choses précises à dire. Aujourd'hui, nous n'avons rien de précis, sinon la volonté de quelqu'un d'exploiter des carrières avec des matériaux dont nous ignorons la nature, tant que l'étude n'aura pas été jusqu'au bout et avec une quantité d'extraction qui est aujourd'hui totalement inconnue et des avantages pour la collectivité qui le sont aussi. Il faut mener l'étude et c'est au terme de cette étude-là qu'aura lieu le vrai débat politique, pour savoir si nous faisons ou pas. Et là, nous verrons si les communes autour sont impactées et nous verrons les entreprises avec des éléments précis.

**M. UTHURRY.-** Ce sont des sujets qui, naturellement, sont compliqués, des enquêtes d'utilité publique doivent être menées, nous connaissons tout cela. Je maintiens aussi, au nom de la cohésion territoriale, plusieurs communes de la Communauté de Communes étant concernées et d'autres communes des communautés de communes voisines, qu'il me semble important que la Communauté de Communes qui a, je le rappelle, la compétence économique qu'elle partage avec d'autres, soit dans le coup pour cette affaire-là qui concerne l'ensemble du territoire.

**M. LE MAIRE.-** Vous direz cela en Communauté de Communes. Je mets le rapport aux voix. Nous n'allons pas faire ici le débat de la Communauté de Communes ; en revanche, que la Communauté de Communes ait à en discuter, certainement.

**M. UTHURRY.-** La Ville d'Oloron fait toujours partie de la Communauté de Communes, elle représente la moitié de la population...

**M. LE MAIRE.-** Il me semble que, en tant que premier adjoint et premier vice-président, vous nous représentez aussi, et je ne doute pas un seul instant que vous défendrez les dossiers de la Ville d'Oloron Sainte-Marie

**M. UTHURRY.-** Du mieux que je peux, exactement comme j'en ai défendu d'autres pour la Commune il y a 4 ou 5 jours avant qu'une réunion ait lieu ici même.

**M. LE MAIRE.-** Je vous en remercie car la réunion s'est très bien passée. Nous allons en parler tout à l'heure.

**M. UTHURRY.-** Nous vous avons envoyé un interlocuteur de qualité.

**M. LE MAIRE.-** Oui, c'est vrai et fort sympathique.

Qui est contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? 8 abstentions et 25 voix pour.

*La réalisation d'études nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploitation de carrière est adoptée*

## **5. SITE DE PRODUCTION DE MICRO-GENERATION D'ELECTRICITE ET DE FABRICATION DE PELLETS.**

**Mme POTIN.-** La Commune d'Oloron Sainte-Marie envisage d'implanter un site de production de micro-génération d'électricité et de fabrication de pellets.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs environnementaux développés par l'Union Européenne dans le paquet européen climat-énergie, mais aussi au niveau national dans le programme de développement des énergies renouvelables débattu en Conseil des Ministres le 18 juin.

Pour l'Union Européenne, la transition énergétique devra s'appuyer sur 6 principes :

- Limiter la hausse des factures d'énergie en réduisant la consommation.
- Assurer à tous l'accès à des services énergétiques (chauffage, éclairage...) de première nécessité.
- Programmer l'arrêt progressif des énergies polluantes à risques, génératrices de gaz à effet de serre, présentant des risques technologiques majeurs ou qui s'appuient sur des ressources limitées.
- Sécuriser la couverture des besoins maîtrisés en énergie.
- Permettre aux citoyens et aux territoires de reprendre en main les décisions en matière d'énergie.
- Assurer les conditions de réussite de la transition énergétique.

A ces conditions, l'Union Européenne, à travers les Fonds Structuraux déconcentrés et divers programmes spécifiques, soutient prioritairement ce type d'initiatives.

Au niveau national, les politiques de soutien au développement des énergies renouvelables reprennent les mêmes objectifs.

Une enveloppe de 10 Md€ de financement va être affectée aux projets s'inscrivant dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, la décision d'implanter un « site de production de micro-génération d'électricité et de fabrication de pellets » ainsi que son positionnement sur Oloron Sainte-Marie nécessitent la réalisation d'une pré-étude.

Celle-ci a pour but de préciser de façon prioritaire et fonctionnelle plusieurs données :

- L'analyse de l'environnement juridique et réglementaire d'une telle implantation,
- Le choix du site d'implantation et son positionnement par rapport aux réseaux routiers existants.
- Le positionnement du site par rapport aux zones d'approvisionnement en biomasse du bois.
- La consultation d'ERDF pour la disponibilité des réseaux.
- L'analyse de l'environnement juridique du site cible d'implantation (notion d'impact écologique).
- L'analyse de l'environnement social et fiscal.
- L'étude juridique et organisationnelle comparative pour définir le choix de gestion adapté pour l'équipement (régie directe, SEM, SPL...).

Les données recueillies dans cette phase de pré-étude devront permettre à la Mairie d'Oloron Sainte-Marie de se déterminer sur l'opportunité d'un tel projet sur son territoire.

Le montant de l'étude est estimé à 15 000 € H.T.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires pour le projet,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour l'étude.

**M. LE MAIRE.**- Oui, Monsieur BAREILLE vous avez la parole.

**M. BAREILLE.**- Nous notons qu'il s'agit effectivement d'une délibération qui propose de lancer une pré-étude. Alors, s'il est vrai que, sur un certain nombre de questions évoquées, il peut être intéressant de pousser un peu plus loin, il n'empêche qu'il est des éléments dont on peut disposer, dont on est en capacité de disposer, sans donner des leçons. Mais puisque c'est un domaine dans lequel je travaillais, je peux indiquer un certain nombre d'éléments dont je dispose et je vais les livrer à l'assemblée. Il s'agit d'éléments de considération de portée générale qui ne concernent pas spécifiquement ce site-là à Oloron Sainte-Marie, ce site qui serait projeté, dont on ne sait pas où il serait exactement, dont on ne nous parle ni de l'importance, de la capacité. Les questions sont posées.

Je dirai qu'il est vrai pour ce type d'aménagement, quand il s'agit non pas de l'aménagement pour de l'autoproduction, mais de l'aménagement pour faire ce que l'on appelle de la production autonome, c'est-à-dire revendre le courant par une formule juridique qui peut varier, mais bien sûr, aujourd'hui un privilège existe dans ce pays que l'Allemagne vient d'abroger et qui, je pense, devrait être abrogé très prochainement en France, si l'on en croit les spécialistes qui s'exprimaient il y a 48 heures notamment dans l'émission « C'est dans l'air » si certains d'entre vous l'ont regardée, ces spécialistes dénommaient ce type d'aménagement, non pas aménagement de production d'énergie, mais aménagement de captation de subventions.

Dès l'instant où ces aménagements sont soumis à une réglementation qui constitue un privilège incroyable dans ce pays, c'est qu'il y a une obligation de rachat non pas au prix du marché, mais à un prix qui est très nettement supérieur au prix auquel on pourrait produire l'énergie au même endroit. L'Allemagne vient d'abroger ce privilège pour l'ensemble des aménagements, qu'ils soient solaires ou qu'il s'agisse de petits aménagements non centralisés et vient de mettre en place la règle de la vente au prix du marché, ce qui, bien sûr, refrène totalement les ambitions, parce que ce type d'aménagement, je le disais, fait qu'il y a obligation de rachat par l'organisme centralisé, EDF, qu'on ait besoin ou pas de cette énergie et au prix fixé qui est sans commune mesure avec le prix de marché.

Si je me réfère à la première affirmation que je partage : « Limiter la hausse des factures d'énergie, en réduisant la consommation » certes et là, sans réserve, nous devons nous engager dans ce type d'orientation. En revanche, il y a aussi la nécessité de limiter la hausse des factures d'énergie par le fait qu'aujourd'hui, la quantité de rachat d'énergie dont je viens de parler, agit en termes de surenchérissement du prix de l'électricité.

Je ne vais pas aller plus loin, mais il y a quand même une phrase que chacun peut vérifier : la mise en concurrence du service public et l'ouverture du marché devaient faire baisser les prix. Chacun peut voir que les prix ont doublé pour le gaz et qu'ils auront doublé cette fin d'année pour l'électricité.

Donc, si ce projet conduit à faire rentrer des ressources pour Oloron Sainte-Marie, des subventions d'abord et les ressources par la revente du courant, mais que le bénéfice pour la Commune d'Oloron Sainte-Marie participe en fait au surenchérissement du prix de l'électricité parce que ceux qui paient, ce sont les consommateurs et pas les gros, vous comprendrez que, d'entrée de jeu, sur le principe, pour ma part, je voterai contre. Mais je suis prêt à participer dans la disponibilité qui est la mienne et dans la limite de mes compétences, aux réflexions qui pourraient avoir lieu, puisque je pense que cette délibération sera votée.

Je ne pense pas avoir convaincu l'assemblée pour avoir un vote inverse, je suis assez lucide, mais j'attire votre attention, Monsieur le Maire, sur le fait qu'il ne faudrait pas que l'on fabrique des pièces de 20 centimes en faisant fondre des pierres de 1 euro et sur le dos de la collectivité.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur BAREILLE, j'observe que si, justement, le prix du gaz et de l'électricité a doublé, les entreprises vont se tourner vers l'énergie bois. Or, le rapport qui nous est présenté, ne porte pas sur l'électricité ou si peu, il porte essentiellement sur l'énergie bois car il s'agit d'une usine de cogénération bois qui, avec ce bois, va produire 80 % de pellets et 20 % d'électricité.

Donc, l'électricité est juste produite avec la récupération de la chaleur. En fait, elle ne rentre que pour une part infime dans la rentabilité de l'affaire et quand vous verrez les business plan qui ont été montés, vous vous apercevrez que, même si on ne vendait pas d'électricité, on gaspillerait de la chaleur, c'est certain, mais l'entreprise fonctionnerait quand même. C'est le premier point.

Le second point, vous l'avez dit vous-mêmes, il s'agit d'une pré-étude dont nous souhaitons qu'elle soit menée d'abord parce que, pour la Commune d'Oloron Sainte-Marie, il s'agit d'un enjeu qui est important au point de vue industriel. Il paraît que chaque unité, - mais il pourrait y en avoir deux - représente un investissement de 12,5 M€ et une création d'emploi de 75 emplois directs ou indirects par unité. C'est un enjeu qui ne peut pas ne pas intéresser des élus locaux dans la période de crise et de chômage que nous connaissons.

Donc, nous nous devons, je crois, d'aller jusqu'au bout des études nécessaires pour savoir si oui ou non ce dossier est sérieux, intéressant ou pas. C'est le premier point.

Le second point est que nous nous interrogeons aussi sur ce que peut apporter cette unité à Oloron Sainte-Marie au-delà des aspects environnementaux dont nous parlerons, de l'emploi, de l'investissement etc., elle peut aussi apporter des ressources à la Ville d'Oloron Sainte-Marie parce qu'elle ouvre la réflexion et c'est un moteur sur l'idée de la mise en place, comme nous avons une régie d'eau et une régie d'assainissement, pourquoi pas d'une régie de l'énergie, nous pourrions ainsi nous-mêmes à l'aide d'un outil industriel que nous gérerions, ceci étant fait par les personnes compétentes évidemment, essayer de gagner de l'argent par rapport à l'exploitation énergétique de notre territoire. C'est peut-être du rêve, c'est peut-être impossible, mais dans tous les cas, cela mérite qu'on l'étudie.

Voilà pourquoi le rapport qui vous est présenté et qui porte sur cela, est simplement une pré-étude pour avoir l'analyse de l'environnement juridique et réglementaire, ce dont je viens de vous parler à l'instant, savoir si nous faisons une SEM, une société publique locale, une régie, ou si nous faisons une entreprise privée simplement que nous installons là et qui se débrouille, les questions peuvent se poser, savoir quel serait le meilleur site d'implantation. En effet, nous ne savons pas, pour l'instant, de manière très précise où il pourrait se situer sauf qu'un terrain paraît assez bien situé, c'est celui qui est route de Bayonne autrefois où devait s'implanter le P.G.H.M., à proximité du parc d'activité de la Communauté de Communes, dans un environnement qui est déjà, par nature, industriel, et aussi savoir si la ressource notamment en bois existe dans notre territoire et existe de manière suffisante.

Monsieur BAREILLE, si vous avez ces éléments-là, je suis tout à fait preneur pour que nous les examinions ensemble mais nous, y compris lors d'une réunion qui s'est tenue voici quelques jours, avec le président de la C.O.F.O.R. qui a priori connaît bien les problèmes du bois, nous n'avons pas, pour l'instant, les éléments suffisants. Le président de la C.O.F.O.R. s'est montré tout à fait intéressé par le projet. Il lui semble que c'est une solution intéressante pour nous et que c'est tout à fait faisable, mais cela demande une analyse plus précise et un travail de fond car l'enjeu financier n'est pas neutre.

Nous vous proposons simplement ce soir de nous autoriser à mener cette étude au terme de laquelle nous tirerons, comme pour la carrière avant, des conclusions nécessaires ou pas. J'ajoute que, normalement, ce jour-là aussi, le 16 septembre, les promoteurs du projet viendront présenter ici en séance plénière la totalité du projet, afin que chacun se fasse une opinion et je serais heureux, Monsieur BAREILLE, que vous puissiez être là, parce que, sur la partie électricité, vous avez une compétence que nous n'avons pas et vous pourrez peut-être leur poser des questions plus pertinentes que celle que nous poserons.

**M. BAREILLE.-** En marge de cet avant-projet, je voudrais inciter à la prudence et à la retenue, ne pas confondre vitesse et précipitation comme cela a, hélas, été fait sur les délibérations concernant la fiscalité locale sur laquelle je ne veux pas ouvrir un débat ici aujourd'hui, mais je voulais vous informer, Monsieur le Maire, que vous recevrez prochainement un courrier avec des tableaux circonstanciés, vérifiés, validés par une autorité indépendante et compétente qui vous fera toucher du doigt que vous vous êtes hasardé à dire que cela ferait 40 € en moyenne par Oloronais, nous sommes...

**M. LE MAIRE.-** Vous avez dit que vous ne vouliez pas ouvrir le débat !

**M. BAREILLE.-** Nous arrivons à des sommes 6 fois plus importantes, avec des majorations pour les familles qui vont à plus de 200 % et auxquelles il faut rajouter à la colonne Commune la colonne Communauté de Communes et vous m'avez suggéré ou par erreur ou par plaisanterie de faire voter par la Communauté de Communes les abattements dont je vous parlais, la Communauté de Communes n'en a pas la prérogative...

**M. LE MAIRE.-** Si, si...

**M. BAREILLE.-** Elle va récolter 250 000 € par an à l'heure actuelle par simple effet mécanique qui vient se rajouter à ce que vous avez décidé au niveau communal.

Nous aurons à reparler de ce dossier, vous voyez que vous êtes allé très vite et désormais, entourez-vous de quelques précautions avant d'affirmer, comme vous l'avez dit, que cela ne sera pas grand-chose, 40 € par Oloronais.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur BAREILLE, pour quelqu'un qui ne voulait pas ouvrir le débat, je trouve que vous avez été assez fort. Nous en parlerons quand les personnes recevront la feuille d'impôt. Et à ce moment-là, ce ne seront pas des autorités indépendantes...

**M. BAREILLE.-** Nous aurons à en parler avant.

**M. LE MAIRE.-** Ce seront des contribuables...

**M. BAREILLE.-** Nous en parlerons avant, parce qu'ils ne recevront la feuille qu'en 2015, c'est aussi l'habileté, car c'est la taxe d'habitation 2014 acquittable en 2015.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur BAREILLE, chaque fois que nous discutons, c'est un réel plaisir pour moi, mais n'oubliez pas que, d'ici 2015, nous aurons l'occasion d'avoir ce débat.

**M. BAREILLE.-** Nous l'aurons à la rentrée de septembre et de manière circonstanciée et précise.

**M. LE MAIRE.-** Nous pourrions en reparler.

**M. BAREILLE.-** Nous l'aurons aussi à la Communauté de Communes, puisque je vais adresser une lettre à son président.

**M. LE MAIRE.-** Vous nous direz aussi en même temps comment vous faites, vous, pour trouver de l'argent. Critiquer les impôts qu'on lève, c'est extrêmement facile, trouver par ailleurs les recettes qui les compensent, c'est beaucoup plus difficile. Il faudra, en même temps que vous faites des lettres pour dénoncer ces choses-là, faire des lettres pour dire quelles sont les solutions que vous avez trouvées, que nous sommes tout à fait prêts à voter si elles sont bonnes, mais nous avons dit qu'on n'ouvrait pas le débat.

Monsieur UTHURRY, sur la biomasse ?

**M. UTHURRY.-** Nous vous donnerons peut-être aussi quelques solutions pour moins dépenser.

**M. LE MAIRE.-** Oui, oui, oui.

**M. UTHURRY.-** Sur la biomasse, cette délibération manque aussi de précisions. Quel est l'opérateur ? J'admets par avance que la confidentialité existe pour l'instant, peut-être, mais n'est-ce pas à lui à diligenter cette étude, comme le fait par ailleurs GC conseil pour l'exploitation des carrières ?

Par ailleurs, nous avons parlé de cogénération. Vous êtes bien informés puisque le chantier de la cogénération a démarré à Lacq, à une autre échelle que celle-ci et qu'il va certainement être consommateur de toute la biomasse locale, on a beaucoup rêvé. Effectivement, on peut rêver, avec une étude de 15 000 €, je regrette d'ailleurs qu'André LABARTHE ne soit pas là pour nous apporter son éclairage. Il a été lui aussi le président de la COFOR et il a, sur ce sujet-là, des idées bien précises. On a beaucoup fantasmé sur l'exploitation de la biomasse locale, mais je tiens à rappeler que les pellets sont issus de résidus d'arbres, dont la meilleure qualité ne se trouve pas ici. Renseignez-vous auprès des fournisseurs locaux oloronais en particulier, leurs pellets ou leurs billes de bois viennent souvent d'Espagne. On fantasme un peu sur la biomasse locale.

Ensuite, a-t-on bien pensé à regarder un peu toutes les étagères qui sont encombrées d'études sur la filière bois, au SMTD, au Pays également, aucune n'a abouti, certainement car les personnes manquaient d'énergie mais aussi peut-être parce qu'aucune n'a dégagé de véritables pistes d'exploitation.

Donc, je trouve également que ce rapport manque un peu de précision, ne serait-ce que par une ébauche de cahier des charges qui précède toujours quelques études.

Alors, sur le fond, je rejoins parfaitement ce que Robert BAREILLE vient de dire, sur la forme aussi d'ailleurs, je suis un peu nuancé sur ma décision par rapport à ce vote-là, je n'ai pas pour habitude de sacrifier 15 000 € pour du rêve. Je crois que nous allons un petit peu vers une aventure sans lendemain pour cette histoire-là et pour ma part, je m'abstiendrai sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur UTHURRY, si vous ne faites pas cette étude-là, vous n'allez jamais avancer sur le projet. Croyez-vous que nous puissions nous dispenser d'une perspective de création de 75 emplois ? Croyez-vous que 15 000 € pour être sûr de créer 75 emplois, ne valent pas le coup ? À un moment donné, il faut être correct. Si nous n'avons pas les études préalables qui nous permettent de prendre la décision, nous ne sommes pas capables de la prendre.

Je suis comme vous, je ne sais pas si le projet va se réaliser ou pas. Je sais simplement que des professionnels nous le proposent. Pourquoi payons-nous l'étude ? Parce que nous ne leur avons pas dit que nous allions les laisser s'installer comme cela. Nous avons évoqué l'idée de mettre en place par exemple une Société d'Économie Mixte dans laquelle nous aurions des actions ; par exemple, l'apport du terrain pourrait être notre quote-part de la participation au capital ou bien carrément une régie. Nous ferions nous-mêmes l'opération et eux seraient, par le biais de ce que l'on appelle une MIG, les gestionnaires de cette opération-là car ce sont des professionnels. Ils nous ont dit : « Attendez, si ce n'est pas nous qui devons faire demain, nous n'allons pas payer l'étude préalable ». C'est assez logique et cette étude nous est utile car, par ailleurs, GRDF nous a contactés pour une usine de méthanisation qui est encore autre chose et nous avons croisé les demandes des uns et des autres. Et nous avons essayé...

**M. UTHURRY.-** Vous voyez bien la difficulté de l'usine de méthanisation qui se met en place à Navarrenx depuis des années, arrêtez, arrêtez !

**M. LE MAIRE.-** Monsieur UTHURRY, ce n'est pas parce que vous n'avez rien fait pendant 10 ans que nous devons nous arrêter.

**M. BAREILLE.-** Vous étiez charmant depuis quelques minutes, voilà que vos instincts vous reprennent !

**M. LE MAIRE.-** On dirait que vous voulez empêcher des études qui peuvent créer des emplois, qui peuvent créer de la richesse et qui peuvent donner de la richesse financière à la Ville d'Oloron Sainte-Marie. Les deux rapports que nous venons de voir coûtent 15 000 € et cela représente en tout 80 ou 90 emplois.

**M. BAREILLE.-** Ils n'y sont pas, c'est comme « Perrette et le pot au lait ! »

**M. LE MAIRE.-** Pourquoi se priverait-on de milliers d'Euros de ressources pour la Commune ? Pourquoi s'en priverait-on, pour 15 000 € ?

Tout le monde s'est exprimé. J'ai cru comprendre que vous vous absteniez.

**M. UTHURRY.-** Je connais bien le dossier de cogénération de Lacq, je connais bien le dossier de méthanisation de Navarrenx, il y en a d'ailleurs un qui se profile plus près de Navarrenx, à une échelle plus modeste, mais quand même importante.

**M. LE MAIRE.-** Cela n'a rien à voir.

**M. UTHURRY.-** Cela n'a rien à voir, je ne connais pas et je vous mets en demeure de me citer un seul exemple de gestion de ce type d'équipement en régie par une commune comme la nôtre. Cela n'existe pas.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons l'inventer. Nous serons les promoteurs.

**M. UTHURRY.-** Vendez du rêve !

**M. LE MAIRE.-** Il ne faut pas toujours suivre les autres, car parfois on n'avance pas.

**M. UTHURRY.-** Vendez du rêve, faites de la com.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est ni du rêve, ni de la com, il s'agit de voter une étude de 15 000 € pour voir si nous avons la ressource en bois pour mener ou pas ce type d'exploitation sur notre territoire. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Je mets le rapport aux voix.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour**, **6 abstentions** (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE), et **2 voix contre** (Mme Aurélie GIRAUDON et M. Robert BAREILLE),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires pour le projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour l'étude.

## **6. APPROBATION DU CONTRAT D'AXE FERROVIAIRE.**

**M. LACRAMPE.-** En décembre 2009, le Schéma Régional des Infrastructures de Transports et de l'Intermodalité de la région Aquitaine décline les grandes orientations de mobilité durable à l'horizon 2020-2025.

L'objectif de la démarche du contrat d'axe est d'accompagner le renforcement des offres de transports, ferroviaire en premier lieu, d'actions visant à recentrer le développement des territoires (habitat, activités, loisirs) autour de ces axes et ainsi encourager à de nouvelles pratiques de déplacements plus durables.

Les partenaires signataires du contrat d'axe s'engagent collectivement chacun dans son champ de compétences à poursuivre les quatre objectifs suivants :

- Développer une offre de transport tous modes (train, bus, transport à la demande, taxis, vélos), performante, coordonnée et organisée autour du transport ferroviaire.
- Améliorer l'attractivité des gares et haltes et leur accès (cheminements d'accès tous modes, aménagement de pôles d'échanges) en assurant particulièrement la promotion de l'intermodalité ainsi que des modes actifs (marche à pied et vélo) et un meilleur partage de l'espace public avec requalification des voiries et apaisements des vitesses.
- Focaliser le développement des territoires autour des points d'arrêt ferroviaire, en inscrivant notamment dans les documents de planification (SCOT, PLU) des préconisations, voire des prescriptions en matière de densification minimum autour des gares et haltes et lutter ainsi contre l'étalement urbain par des mesures volontaristes et contraignantes.
- Enfin, quatrième objectif, valoriser les quartiers de gares et haltes grâce à des opérations d'aménagement vertueuses (densification, renouvellement urbain, mixité sociale et fonctionnelle, qualité environnementale), ceci impliquant notamment une bonne maîtrise du foncier concerné.

La réussite du contrat d'axe dépend de la bonne mise en œuvre de l'ensemble de ces actions.

Le Conseil régional d'Aquitaine a validé lors de sa séance plénière du 16 décembre 2013 le contrat d'axe du Béarn.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le contenu du contrat d'axe du Béarn qui prévoit notamment pour la Commune d'Oloron Sainte-Marie en lien avec l'intercommunalité d'apporter son soutien aux quatre objectifs du contrat (développement de l'offre du transport, améliorer l'attractivité des gares et leur accès, focaliser le développement des territoires autour des gares, valoriser les quartiers gares) à savoir :

- Les réflexions sur un service de transport développé sur la Commune d'Oloron Sainte-Marie en lien avec la demande qui sera faite au préfet de devenir autorité organisatrice de transport,
- La poursuite du réaménagement futur des abords de la gare d'Oloron Sainte-Marie au titre du pôle d'échange multimodal.
- La sécurisation du réseau de voirie et la définition des espaces partagés,
- La mise en réseau et le rapprochement des pôles générateurs de déplacement et des pôles d'emploi avec les gares en mode doux (vélos, marche à pied).
- La mise en œuvre du SCOT et du PLU intégrant les objectifs du contrat notamment sur la stratégie de renouvellement urbain.
- La mise en œuvre de réserve foncière à l'échelle de l'intercommunalité pour les besoins des projets du contrat, (urbanisme, projet ferroviaire)
- Le projet d'extension du SIG de la commune aux autres communes gares de l'intercommunalité.

Votre assemblée est invitée à :

- **VALIDER** le contenu du contrat d'axe du Béarn.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des interventions ?

**M. UTHURRY.-** Je n'ai pas de commentaires particuliers à faire pour cette délibération qui a été votée par, je crois, à ce jour, la quasi-totalité des EPCI et des communes traversées par la voie ferrée. Il s'agit pour faire très court (je pourrais vous en parler longtemps) sur les projets ferroviaires qui se caractérisent à la fois par le coût ferroviaire très cher et par le temps ferroviaire qui est comparable un peu ou proportionnel à la durée de vie d'une locomotive qui est de 40 ans à peu près, d'une politique contractuelle entre les territoires et la Région, organisatrice de transports en matière de transport ferroviaire pour qu'effectivement là où les Régions mettent les moyens, les territoires s'engagent pour favoriser les politiques de rabattement vers les gares, pour que les trains qui circulent ne soient pas des trains vides, ce qui est bien normal.

Donc, j'adhère bien évidemment à tout ce qui est dit avec un élément nouveau qui apparaît, mais cela rentre dans les réflexions du Conseil municipal d'aujourd'hui sur le sujet qui suit ou dans deux ou trois sujets, je veux parler de la création d'un PTU à échelle d'un périmètre à instaurer sur la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

**M. LE MAIRE.-** Je m'étonne, car concernant ce contrat d'axe ferroviaire, vous nous avez expliqué il n'y a pas bien longtemps qu'un contrat supposait d'avoir deux partenaires...

**M. UTHURRY.-** Beaucoup plus que cela !

**M. LE MAIRE.-...**je ne vois pas quel est le partenariat avec le Conseil régional en l'occurrence, parce que, pour l'instant, tout ce que je vois comme obligation, ce sont des obligations pour des collectivités de premier rang et aucun engagement du Conseil régional pour les accompagner.

Concernant la poursuite du réaménagement futur des abords de la gare d'Oloron Sainte-Marie au titre du pôle multimodal, j'aurais aimé savoir ce que cela supposait comme intervention financière de la Région.

La sécurisation du réseau de voirie et la définition des espaces partagés : qu'est-ce cela veut dire en termes de subvention de la Région ?

J'envisage, cette délibération étant votée, d'adresser un courrier au président du Conseil régional et peut-être de solliciter une réunion pour que nous reprenions point par point tout ce qui est dans ce pacte et que nous regardions ensemble les modalités de ce partenariat de manière plus précise et financière.

**M. UTHURRY.-** Bien sûr que vous êtes en droit et en devoir de le faire. Ce qu'apporte le Conseil régional vous allez le trouver déjà partiellement dans les dossiers qui se trouvent ici à la mairie sur les travaux qui ont été engagés à la fois pour la gare où vous trouverez le pourcentage important de participation...

**M. LE MAIRE.-** Je connais, nous l'avions déjà négocié avant que vous arriviez, 80 %...

**M. UTHURRY.-** Et pour la gare qui est sur Oloron Sainte-Marie et pour la place de la gare également pour les aménagements, pour l'intermodalité, pour les croisements avec les cars, pour les croisements avec les vélos potentiels, etc. et puis la participation du Conseil régional également par rapport au territoire, c'est tout simplement la participation pour 4 ans maintenant de 30 %, hors compétence du Conseil général sur la régénération de la ligne entre Pau et Oloron Sainte-Marie par exemple, la participation du Conseil régional dans le contrat d'axe ferroviaire en fait partie,

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas ce qui figure là.

**M. UTHURRY.-** Je termine, mais c'est payé !

**M. LE MAIRE.-** La mise en œuvre de réserves foncières...

**M. UTHURRY.-** 35 M€ la régénération il y a 3 ans, la participation du Conseil régional va également vers du terrassement et des augmentations de fréquence, ce qui veut dire des créations d'espaces de croisements notamment à Buzy, ce n'est rien de faire un espace de croisement pour que davantage de trains puissent relier Pau et Oloron, sauf que cela coûte 5 M€ ! Le cadencement et l'augmentation de la fréquence passent par la mise à disposition de voitures nouvelles. Une voiture nouvelle, ce n'est rien, sauf que cela coûte pour celles qu'on est en train d'acheter maintenant, le Regiolis, 7 M€ pièces pour les moins chères.

La participation du Conseil régional en tant qu'autorité organisatrice de transports consiste à mettre à la disposition des territoires des moyens pour booster le report modal, c'est-à-dire à faire passer les gens de la route sur le rail autant que possible, privilégier l'intermodalité, c'est-à-dire que la navette d'Oloron Sainte-Marie pouvait servir la fréquentation ferroviaire.

C'est aller vers la multiopérabilité en faisant en sorte que quelqu'un qui habite Oloron Sainte-Marie ou Agnos ou ailleurs puisse se rendre à la gare par ses propres moyens car la voiture n'est pas absente de tout cela, ou par le biais d'un transport collectif, prendre le train qui l'amènera à Pau ; à Pau, il trouvera ou un vélo ou une voiture partagée ou un bus à haut niveau de service qui pourra l'amener dans la banlieue pas loin.

La participation de la Région c'est tout cela, mais cela vous sera répondu quand le président de la Région recevra votre courrier que je ne manquerai pas de regarder avec beaucoup d'attention.

**M. LE MAIRE.-** De manière que l'on sache par rapport aux obligations que l'on souscrit en signant le pacte dans le contrat, les aides aussi que l'on peut espérer, ce qui paraît assez légitime dans un contrat.

**M. BAREILLE.-** Monsieur le Maire, la poursuite du réaménagement futur des abords de la gare d'Oloron Sainte-Marie, c'est bien la gare d'Oloron Sainte-Marie là où elle est. On n'est plus sur votre rêve de campagne de la gare au Gabarn.

**M. LE MAIRE.-** Là, nous sommes sur le contrat d'axe ferroviaire de la Région. Je ne crois pas que la Région ait décidé de déplacer la gare. Nous travaillons sur cela.

**M. BAREILLE.-** Vous nous avez fait rêver !

**M. LE MAIRE.-** Mais moi je continue à penser que la mise en place d'une plate-forme multimodale, que le lien entre la route et le rail, le ferroutage éventuel, peuvent être un élément d'attractivité intéressant. Et demain matin, effectivement, nous recevons par exemple des logisticiens qui partagent le même point de vue que nous et qui trouvent qu'Oloron Sainte-Marie est curieusement assez bien placée sur les routes de transport pour être un lieu dans lequel peut se développer de la logistique. Et demain,...

**M. BAREILLE.-** Vous me répondez par autre chose. Réaménagez-vous les abords de la gare là où elle est, ou bien aménagez-vous la gare au Gabarn ?

**M. LE MAIRE.-** Je demeure persuadé, Monsieur BAREILLE, que si nous arrivions à avoir la conjonction entre la route et le rail par exemple au Gabarn qui est une zone d'activité, ce serait un « plus » indéniable pour nous. J'observe d'ailleurs que dans la plupart des villes, les gares qui sont en centre-ville ont tendance à se déplacer. Ce n'est pas pour rien. À Pau, je ne sais pas où ils en sont. Mais c'était une réflexion en tout cas.

**M. UTHURRY.-** C'est totalement faux ! Si l'on veut encourager le report modal, c'est-à-dire mettre davantage de personnes sur le train, non pas pour les mettre sur le train uniquement, mais pour décongestionner une route...

**M. LE MAIRE.-** Là, je parle de marchandises et pas de personnes.

**M. UTHURRY.-** Je parlais du transport des usagers.

**M. LE MAIRE.-** Concernant le transport des usagers, vous avez tout à fait raison et la gare telle qu'elle est a toujours son utilité pour le transport des usagers, mais pas pour le transport des marchandises.

**M. BAREILLE.-** Il aurait fallu le dire à ceux que vous avez fait rêver.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur BAREILLE, vous n'avez jamais assisté à mes réunions publiques ; vous étiez le bienvenu, on vous attendait avec impatience, vous n'êtes jamais venu.

**M. BAREILLE.-** J'étais ailleurs et dans des endroits où vous ne veniez pas non plus !

**M. LE MAIRE.-** C'est notre drame à tous les deux, on n'est jamais au même endroit en même temps, mais on s'aime bien quand même.

**M. BAREILLE.-** Je vous laisse la responsabilité de vos sentiments !

**M. LE MAIRE.-** Moi je vous aime !

**M. LE MAIRE.-** Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*L'approbation du Contrat d'Axe Ferroviaire est adoptée à l'unanimité.*

## **7. CREATION D'UN PERIMETRE DE TRANSPORT URBAIN**

**M. DALL'ACQUA.-** Le but est de :

### 1. Développer le service public :

- Augmenter l'amplitude horaire.
- Créer des lignes ou des liaisons supplémentaires.
- Augmenter la capacité des véhicules afin d'éviter les surcharges.
- Poursuivre la mise en accessibilité du réseau pour les personnes à mobilité réduite.
- Enfin, améliorer l'information des voyageurs par de la sonorisation.

### 2. S'inscrire dans une démarche environnementale pour :

- Réduire la voiture en ville.
- Adapter la multimodalité avec des aires de covoiturage, parking relais, stations de vélos électriques, etc.).

La Commune d'Oloron Sainte-Marie peut exercer la compétence transport, comme cela a été mis en œuvre dans d'autres communes de taille comme Gaillac, Nogent-le-Rotrou.

L'autorité qui constitue un PTU devient autorité organisatrice du transport.

À ce titre, elle décide de la création, de la modification ou de la suppression des services inclus dans le PTU.

La création d'un PTU regroupant plus de 10 000 habitants permet d'assujettir les employeurs de plus de 9 salariés au paiement d'un versement de transport.

Cette création est un acte important, elle a des répercussions majeures sur l'organisation et le développement des transports publics.

Enfin, le périmètre de transport urbain de la commune d'Oloron Sainte-Marie est arrêté aux limites territoriales de la commune.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création d'un périmètre de transport urbain sur le territoire de la Commune

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires auprès du représentant de l'État.

**M. UTHURRY.-** Cette délibération est en lien avec la précédente. Effectivement, même si elle est exercée par des communes de taille comparable à la nôtre, la prise de compétences transport reste quand même très rare et très peu de communes de notre strate deviennent AOT, c'est-à-dire autorité organisatrice de transport, étant entendu que les AOT sont souvent des structures plus importantes que la nôtre, comme la Région vient d'en parler, comme le Département, comme les Agglos, les Métropoles, les Communautés de Communes aussi.

Justement, la Communauté de Communes avait conduit une étude à propos de la mobilité sur ce territoire, c'était la mise en place de TAD (transport à la demande), voici quelques mois, les avis étaient partagés, plutôt réservés compte tenu des résultats de l'enquête, mais aucune décision formelle n'avait été prise. Il faudrait quand même avoir le point de vue de la Communauté de Communes. Il faut savoir qu'une seule autorisation peut être délivrée par le préfet sur le territoire et que si la Commune d'Oloron Sainte-Marie l'obtient, un champ intercommunal plus large ne pourra pas l'obtenir par la suite.

Vous évoquez la transition énergétique. C'est à l'ordre du jour puisque le Gouvernement a affiché, pas plus tard qu'hier, par la voix de sa Ministre, un programme très ambitieux de développement durable, en matière de réduction des consommations d'énergies fossiles, en matière d'augmentation des productions d'énergies renouvelables notamment. Nous partageons bien évidemment la volonté exprimée dans ce rapport de nous associer à cet effort indispensable qu'on doit faire à la veille d'un réchauffement climatique que l'on dit inéluctable. On doit mettre en place des politiques d'amorçage pour présenter un bilan carbone individuel et collectif qui soit plus élogieux et susceptible de préserver notre planète.

Quelques exemples me viennent à l'esprit, ils ont fait l'objet d'un gros rapport par le GIEC, le Groupe Interministériel des Études sur le climat, une intervention a eu lieu ici, prononcée par le coordonnateur de cet ouvrage qui s'appelle Hervé LE TREUT et l'Aquitaine est singulièrement visée par le réchauffement climatique et deux images en donnent la réalité : à l'aube des années 2050 - 2070, la température de l'Aquitaine en moyenne sera ce qu'est la température de Séville maintenant et la sécheresse de 2003, qui fait référence en matière d'année de sécheresse, sera une année banale en Aquitaine à l'horizon des années 2050 - 2070, ce qui remet bon nombre de choses en place et notamment la possibilité pour l'Aquitaine de rester le premier producteur de maïs grain. Encore une fois, ce rapport manque de clarté, apparemment, cela ne vous intéresse pas beaucoup...

**M. LE MAIRE.-** Si si... !

**M. UTHURRY.-** J'imagine que des simulations ont été réalisées quant au financement du PTU, du périmètre de transports urbains qui après tout repose, - cela fait parler les uns et sourire les autres - sur les taxes que devront acquitter les sociétés qui embauchent plus de 9 salariés. Combien cela va-t-il coûter à ces structures implantées à Oloron Sainte-Marie, puisque seule la ville sera concernée ? Combien cela va-t-il coûter à notre collectivité qui embauche environ 200 personnes ? Combien cela va-t-il coûter aux associations qui gèrent 9 salariés parfois ou même plus ? Combien cela va-t-il coûter aux PME ? Combien cela va-t-il coûter au centre hospitalier par exemple ?

Quel est le produit total qui est escompté, Monsieur DALL'ACQUA et combien en coûtera-t-il à la Ville d'Oloron Sainte-Marie ? Puisque la Ville d'Oloron devra quand même payer la partie résiduelle.

Je ne vais pas rajouter à ce qu'a dit Robert BAREILLE tout à l'heure, vous avez exprimé une certaine frénésie, vous l'avez dit tout à l'heure, à la recherche de financement. Je crains que cette frénésie vous conduise à lancer des opérations avec peu de discernement, en tous les cas, sans en mesurer complètement les impacts, notamment les impacts auprès des contribuables. Pour le coup, ce sont plutôt des entreprises ou des structures comme la mairie d'ailleurs. Cela a été le cas dans les Conseils municipaux, je valide totalement l'idée et la conviction que vous n'avez pas mesuré l'impact à nul autre pareil des mesures fiscales que vous avez prises en supprimant les abattements, effectivement, cette délibération qui a été votée par la majorité de votre groupe, j'imagine que c'est parce qu'elle était en manque d'information, mérite d'être revue.

Pour en revenir au rapport effectivement, en l'absence d'éléments plus précis sur les impacts et notamment les impacts fiscaux et les impacts pour la Ville également, nous nous abstiendrons.

Nous regrettons par ailleurs que ces questions, dont vous allez sans doute nous dire qu'elles feront l'objet d'une plénière prochainement, ne soient pas préalablement étudiées dans les commissions ad hoc dont vous avez parlé en début de séance.

**M. LE MAIRE.-** Je ne vais pas revenir sur les affaires des impôts locaux, cela commence à bien faire, quand on a augmenté de 50 % en 6 ans, je crois qu'on devrait être un peu modeste...

**M. BAREILLE.-** Cela fait 200 %. Tous les records sont faits pour être battus !

**M. LE MAIRE.-** On devrait être un peu modeste, Monsieur BAREILLE, arrêtez de jeter le discrédit sur ceux qui sont là depuis quatre mois, à qui on ne laisse même pas une année pour faire la preuve de leur capacité à gérer. Toute assemblée qui arrive...

**M. UTHURRY.-** Il vous a suffi d'une séance pour vous montrer comme étant le plus grand prédateur...

**M. LE MAIRE.-** Le grand prédateur, c'est vous !

**M. BAREILLE.-** Non, vous détenez le record, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Là-dessus il n'y a rien à dire.

**M. UTHURRY.-** On ne va pas vous lâcher.

**M. LE MAIRE.-** Ne me lâchez pas, ne vous inquiétez pas, vous n'êtes pas près de m'attraper !

S'agissant de ce rapport, je veux simplement vous dire qu'il s'agit simplement de demander au Préfet la création d'un PTU, et ensuite, nous verrons. Faudra-t-il une plénière pour fixer les taux dont nous venons de parler, vraisemblablement, mais aujourd'hui, c'est beaucoup trop tôt. Vous l'avez dit vous-mêmes, peu de villes de notre taille l'ont obtenu, nous en citons deux, car nous avons regardé comment elles ont fait et nous avons constaté qu'elles étaient dans la même problématique que nous, Gaillac et Nogent-le-Rotrou. Nous verrons bien ce que dira le Préfet et, à ce moment-là, nous serons à même de travailler ensemble.

**M. UTHURRY.-** Cela n'empêche pas de faire quelques mesures d'impact sur les bases fiscales.

**M. LE MAIRE.-** Je mets le rapport aux voix : Qui est contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? 8 abstentions. 25 voix pour. Je vous remercie.

*La création d'un périmètre de transport urbain est adoptée.*

### **8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Mme TORCAL.-** Il s'agit d'une création d'emploi temporaire :

1 poste d'Adjoint technique polyvalent au sein du Service Ressources au Centre Technique Municipal à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>), sous Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le rapport,
- **VOTER** les crédits nécessaires.

**M. UTHURRY.-** C'est un nouveau poste ?

**M. LE MAIRE.-** Oui, il s'agit d'un CAE.

**M. UTHURRY.-** Un nouvel emploi.

**M. LE MAIRE.-** C'est le départ de M. ARROSERES.

**M. UTHURRY.-** Il me semble que M. ARROSERES est déjà remplacé.

**M. LE MAIRE.-** Pardon, c'est un CAE au magasin.

**M. UTHURRY.-** C'est donc un deuxième emploi au magasin.

**M. LE MAIRE.-** Vous devriez me remercier, cela va alimenter votre critique sur les dépenses de fonctionnement, entre Monsieur BAREILLE et vous, au moins, vous êtes toujours prévisible !

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*La modification du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité*

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

## **9. REAMENAGEMENT DE LA RUE PALASSOU**

**Mme NAVARRO.-** Après réfection des réseaux souterrains, la Commune a prévu le réaménagement de la rue pour 2014.

Après consultation des appels d'offres, le marché est attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 359 654,81 € HT.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché précité,
- **SOLLICITER** les subventions les plus élevées possibles.

**M. LE MAIRE.-** Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*Le réaménagement de la rue Palassou est adopté à l'unanimité*

## **10. GROUPEMENT DE COMMANDES : PROGICIEL DE GESTION DES SERVICES TECHNIQUES.**

**M. LACRAMPE.-** La Commune d'Oloron Sainte-Marie a proposé à la C.C.P.O. de participer à un groupement de commandes pour l'achat d'un progiciel de gestion des Services Techniques.

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais souhaite s'engager dans cette démarche avec la Commune d'Oloron Sainte-Marie qui lui permet de bénéficier d'économies d'échelles et de mutualiser la compétence des services.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement.
- La désignation d'un coordonnateur : la Commune d'Oloron Sainte-Marie.
- Si nécessaire, la création d'une Commission d'Appel d'Offres.
- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les procédures administratives nécessaires,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du règlement de commandes pour l'achat d'un progiciel de gestion des Services Techniques.

**M. LE MAIRE.-** Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*Le groupement de commandes : progiciel de gestion des Service Techniques est adopté à l'unanimité*

**M. UTHURRY.-** Cela me semble aller dans le bon sens des mutualisations qui seront indispensables, si elles ne sont pas imposées, pour le territoire.

**M. LE MAIRE.-** Cela vous montre la parfaite collaboration que la Ville d'Oloron Sainte-Marie a trouvée. Elle a voulu vous apporter la preuve, du moins la réponse la plus adaptée à la question de tout à l'heure.

### **11. DENOMINATION DU NOUVEAU LOTISSEMENT LANE DE HAUT.**

**M. CORBIN.-** Monsieur le Président, chers élus, Mesdames et Messieurs, c'est une proposition de dénomination de la nouvelle rue du lotissement Lane de Haut, afin de pouvoir l'identifier simplement, la proposition est la suivante : « Chemins de Compostelle ».

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** cette décision,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives afin d'officialiser cette dénomination.

**M. BAREILLE.-** Pourquoi « Chemins de Compostelle » ?

**M. LE MAIRE.-** Il nous a semblé que quand on est situé sur deux Chemins de Compostelle en même temps dans une ville, il n'est pas anormal qu'une rue s'appelle rue de Compostelle. Ce n'est peut-être pas la plus adaptée car on n'y avait pas pensé plus tôt ; elle aurait été sûrement mieux en centre-ville, mais pour le reste, il n'est pas anormal qu'il y ait une rue de Compostelle sur les Chemins de Compostelle, tout comme on pourrait avoir une rue de la voie d'Arles, mais Arles n'est peut-être pas aussi parlant que Compostelle.

Pour être clair, nous avons reçu aussi des habitants à qui nous avons fait une autre proposition et ils l'ont trouvée trop compliquée ; ils ont souhaité avoir un nom beaucoup plus simple à retenir et Compostelle leur convenait.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*La dénomination du nouveau lotissement Lane de Haut est adoptée à l'unanimité.*

### **12. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION.**

**Mme POTIN.-** Depuis la dernière séance, aucune suite n'a été donnée aux DIA ci-après. Je ne les cite pas.

Votre assemblée est invitée à :

- **DONNER ACTE** à Monsieur le Maire de ces décisions.

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a donc pas de vote.

**DIRECTION VIE DE LA CITE**

### **13. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.**

**M. CORBIN.-** Je pense que vous en avez tous pris connaissance. Si vous voulez que j'en fasse lecture, il n'y a pas de souci.

**M. LE MAIRE.-** Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*L'attribution de subventions exceptionnelles est adoptée à l'unanimité*

### **14. REPAS TRANSFRONTALIER DES AINES OLORON/JACA.**

**Mme ETCHENIQUE.-** Dans le cadre de la politique transfrontalière, la Ville d'Oloron Sainte-Marie et la Ville de Jaca accueillent chacune à leur tour chaque année les Aînés de la ville jumelle pour un repas convivial et festif visant à rapprocher les deux communautés.

La Ville d'Oloron Sainte-Marie accueillera cette année une centaine de retraités espagnols ainsi qu'une délégation d'élus de Jaca au mois de septembre 2014.

80 retraités Oloronais auront la possibilité d'assister à ce repas, moyennant une participation de 5 € par personne. Les inscriptions seront ouvertes durant la deuxième partie du mois d'août à la suite d'une campagne d'information lancée sur les médias locaux.

La régie « transfrontalier » pourra encaisser cette recette.

Votre assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** la régie « transfrontalier » à encaisser les recettes sur la base tarifaire de 5 € par personne inscrite.

**M. BAREILLE.-** Puis-je vous demander comment vous comptez gérer les participants ? J'espère qu'ils participeront au repas et pas simplement qu'ils y assisteront, le mot ne me paraît pas très juste.

**Mme ETCHENIQUE.-** Effectivement, le mot n'est pas très juste. Ils sont invités au repas moyennant la somme de 5 €.

**M. BAREILLE.-** D'accord mais comment comptez-vous faire s'il y a, par exemple, 100 inscriptions ? Je vous ferai des suggestions.

**Mme ETCHENIQUE.-** Nous avons proposé 80 personnes car nous sommes limités par...

**M. BAREILLE.-** Oui, mais comment faites-vous si vous avez plus d'inscrits ?

**Mme ETCHENIQUE.-** Je pense que nous prendrons les premiers inscrits.

**M. BAREILLE.-** Je vous fais la suggestion surtout de ne pas retenir par ordre d'inscription, mais de tenir compte à la fois de l'ordre d'inscription mais des participations des autres années. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire de manière que ce ne soit pas toujours les mêmes qui participent et c'est parfaitement gérable.

**M. LE MAIRE.-** Je pense que le Service a l'habitude de gérer ces repas. Nous allons leur faire confiance. Il faut faire confiance aux travailleurs, Monsieur BAREILLE, il y en a de très qualifiés.

**M. BAREILLE.-** C'est plus important quand les travailleurs vous font confiance.

**M. LE MAIRE.-** C'est pour cela que nous sommes élus ! Vous me direz comment vous faites après.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*Le repas transfrontalier des Aînés Oloron/Jaca est adopté à l'unanimité*

### **15. DENOMINATION DU STADE DE FOOTBALL : « STADE PIERRE GUIRAUD »**

**Mme SARTOLOU.-** En accord avec les membres de sa famille, le F.C.O. football a proposé de dénommer le stade de football « Stade Pierre GUIRAUD » en mémoire de l'ancien président du club.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*La dénomination du stade de football « Stade Pierre GUIRAUD » est adoptée à l'unanimité.*

### **DIRECTION SERVICES À LA POPULATION**

### **16. SECURITE PUBLIQUE – PROJET DE VIDEO PROTECTION – FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**M. DALL'ACQUA.-** Considérant que l'équipement de la voie publique en vidéo protection facilite la gestion de la présence humaine au service de l'ensemble des missions de sécurité,

Considérant l'utilité majeure de ces dispositifs sur le terrain en termes d'élucidation et d'enrayement de sentiment d'impunité,

Considérant que le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance finance la réalisation d'actions inscrites dans le plan départemental de prévention de la délinquance,

Votre assemblée est invitée à :

- **ACCEPTER** le projet de recourir à la vidéo protection sur la commune d'Oloron Sainte-Marie,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur UTHURRY ?

**M. UTHURRY.-** Je voudrais faire une intervention sur ce sujet qui est généralement un sujet un peu sensible, en tous les cas, très à la mode.

Si, Monsieur DALL'ACQUA, je transpose à Oloron Sainte-Marie les statistiques urbaines, nationales, internationales, européennes, près de 70 % de nos concitoyens devraient être plutôt favorables à la proposition de vidéo protection ou de vidéosurveillance, c'est pareil, c'est un terme qui habille l'autre pour le rendre plus présentable. Pour autant, les enquêtes qui ont été réalisées indiquent que la très grande majorité des Français des villes préféreraient davantage voir des gendarmes, des policiers et de la police de proximité dans les espaces publics, y compris dans les espaces publics où ont été installées des caméras.

Les mêmes enquêteurs révèlent que, partout où ces expériences ont vu le jour, la population perd ses illusions dès lors que le système se met en route. C'est paradoxal. La population perd ses illusions, c'est un constat affirmé et pourtant, elle réclame des caméras. Donc, la caméra rassure.

**M. LE MAIRE.-** Je dirai...

**M. UTHURRY.-** Je peux finir ? Faut-il donc accompagner ce paradoxe et poursuivre une démarche qui s'avère aussi coûteuse à l'investissement, en maintenance et en fonctionnement et qui, par ailleurs, consomme une part très importante, mais ce n'est pas de notre ressort, du F.I.P.D que vous avez cité parmi les financeurs principaux. Faut-il le faire sans que ces systèmes aient fait la preuve de leur efficacité ?

L'usage de la vidéo protection s'est considérablement développé ; cela a démarré aux États-Unis, cela a continué en Australie, c'est arrivé en Angleterre qui est devenue le leader acharné en la matière et c'est arrivé une dizaine d'années après en France, c'est-à-dire il y a quelques années.

Les spécialistes s'accordent à dire qu'aucun audit véritable n'a permis en France de mesurer la pertinence et l'efficacité de ces dispositifs. Ailleurs, à l'échelle internationale, quelques analyses (on dit que ce sont des méta-analyses car elles recensent les meilleures études qui ont été réalisées partout sur la planète), les études les plus multicritères livrent des conclusions qui sont sans appel : la vidéo protection ou la vidéosurveillance ne fait pas reculer la délinquance, si ce n'est dans de très faibles proportions et seulement dans des endroits délimités et clos comme les parkings, comme les magasins et les aéroports, comme les transports collectifs, puisque nous en parlions tout à l'heure.

Le sentiment qui se dégage de cette expérience c'est que la vidéo protection combat davantage le sentiment d'insécurité que l'insécurité elle-même et c'est sans doute pour cette raison que les populations urbaines la réclament malgré tout.

Même si les performances de la vidéo protection ne sont pas connues, son coût, lui, l'est et il est important, en moyenne 50 000 € pour l'installation d'une caméra payée par le contribuable, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, 5 000 € par an, (tout ce que je dis est prouvé), 5 000 € par an pour la maintenance, car ces caméras sont souvent dégradées et jamais fonctionnelles tellement elles sont dégradées, sans compter l'exploitation qui, si elle est bien faite derrière, mobilise d'importants moyens humains.

Mon propos n'est pas idéologique, même si, en la matière, les appréciations sont un peu différentes selon qu'on se trouve d'un côté ou de l'autre de l'échiquier politique. Pour autant, si les élus de droite sont, en général, considérés comme plutôt favorables et les élus de gauche plutôt défavorables, cette question fait débat dans les deux camps. Je prends l'exemple de Saint-Raphaël sur la Côte d'Azur à propos de laquelle la presse titrait récemment : « Pas de caméras, moins de délinquance et dans des proportions importantes » et dont le maire qui est un député-maire UMP patenté fait un pied de nez aux autres élus de la Côte d'Azur qui disent que « hors de la vidéo protection, point de salut ». Ce député-maire dit : « Je ne veux pas de caméras, je ne marche pas aux effets de mode. Je favorise la prévention et ma volonté est d'empêcher les faits, pas de les élucider », puisqu'on accorde à la vidéo protection un certain nombre de succès dans les élucidations de faits. Et comment a-t-il fait ? En mettant des policiers dans l'espace public, certes à Saint-Raphaël, il peut se les payer, ce sont des polices municipales auxquelles vous étiez d'ailleurs favorable, Monsieur le Maire.

Et ce que je conteste, c'est que la sécurité doit être partout assurée au même niveau par l'État, mais ce maire-là ne veut pas de caméras. La caméra, n'est pas l'alpha et l'oméga de la sécurité. De nombreuses villes en attestent comme Amiens qui était dans le top 20 des villes les plus vidéo-surveillées de France et qui fait marche arrière au vu de l'absence de résultats. À Nice...

**M. LE MAIRE.-** Ils en sont très satisfaits, Monsieur ESTROSI le disait encore l'autre jour.

**M. UTHURRY.-** À Nice, Monsieur ESTROSI est plus satisfait que la Cour des Comptes qui a relevé l'incroyable décalage entre les objectifs poursuivis et les énormes investissements consacrés par cette ville. Désormais – et c'est prouvé par les faits - la vidéosurveillance est davantage affectée à la gestion de la circulation et du stationnement qu'à la réduction de la délinquance et à l'élucidation de crimes. À Lyon, pour le coup, avec un maire PS, cette fois, qui constate que, sur plus de 50 secteurs de la métropole, les uns vidéo surveillés, les autres pas, la délinquance a baissé dans les mêmes proportions partout en raison des dispositifs de prévention dont il a accompagné la mise en place des caméras. Ce n'est donc visiblement pas les caméras et la vidéosurveillance qui a joué dans ce phénomène. De même à Boulogne et dans beaucoup d'autres villes, où expérience tentée, les élus rechignent à l'idée de payer pour une sécurité qui relève des responsabilités régaliennes de l'État surtout dans le contexte budgétaire tendu que connaissent les communes.

La liberté, la sécurité à mettre sont deux droits fondamentaux inaliénables pour tout citoyen, vous en conviendrez, mais le système que vous proposez, au-delà de son coût particulièrement onéreux, n'a pas fait la preuve de son efficacité, loin de là, et peut même aller contre les libertés. En matière de résultat, l'État, hier comme aujourd'hui, marche à vue. Peut-être même fait-il fausse route. Je le crois en engageant si fortement le corps préfectoral et les forces locales de police ou de gendarmerie dans cette

démarche promotionnelle en faisant des sous-préfets et des préfets des voyageurs de commerce de la vidéo protection.

L'Observatoire de la Délinquance le constate aussi, il est présidé actuellement par Alain BAUER qui est un illustre criminologue que vous voyez souvent à la télévision, qui a conseillé tous les gouvernements de droite et de gauche et qui est même conseiller aux États-Unis, il est président en titre de la commission nationale de la vidéosurveillance. L'installation de la vidéosurveillance est une chose, l'exploitation des images en est une autre, souvent galvaudée, faute de moyens. On prend des images, personne ne les regarde, c'est un peu comme nos portables avec lesquels on prend beaucoup de photos qu'on ne regarde jamais ! Et quand les communes ont mis le paquet, je vous en cite une, c'est-à-dire le nombre d'agents communaux nécessaires derrière les écrans ou devant les écrans, ces agents communaux ont bien fait leur travail, la délinquance s'est déplacée vers des sites sans caméra, créant l'insécurité ailleurs, provoquant de nouvelles demandes de caméras supplémentaires qui, elles, sont payées cette fois par la seule collectivité, l'État s'étant retiré du jeu.

Revenons à Oloron Sainte-Marie, Oloron n'échappe pas au problème de délinquance, comme ailleurs, les comportements évoluent, pas toujours dans la bonne direction et ce phénomène est douloureusement ressenti par la population qui découvre depuis quelque temps cette réalité, ces formes assez nouvelles d'agressivité verbale et physique. Mais la gendarmerie le dit elle-même, Oloron Sainte-Marie n'est pas Chicago et n'en prend pas la direction.

L'audit de sécurité rédigé par la gendarmerie (j'imagine que vous en avez eu connaissance, puisqu'il a été fourni au printemps dernier sur l'exercice 2013) témoigne d'un certain nombre de réussites dans les élucidations de crimes et l'audit qui a été réalisé par la gendarmerie, que j'avais bien sûr confié au Directeur des Services dont vous avez sans doute pris connaissance, est prescripteur de caméra, certes, puisque l'État et le gouvernement leur confient, ils sont prescripteurs de caméra à la sortie des villes pour pouvoir identifier les voitures qui partent et qui effectivement peuvent être conduites par des gens qui n'ont pas la conscience tranquille.

La mise en place de caméras dans notre Ville se heurte à la topographie, à la géographie un peu particulière de notre Ville et à la faculté des personnes de s'y déplacer car notre ville et tout un quartier sont un enchevêtrement de gaves et un îlot qui sont favorables à des regroupements.

Je crois savoir que les chiffres annoncés, lors du dernier CLSPD, font état d'un acte de violence tous les 4 jours et heureusement pas trop grave la plupart du temps. C'est toujours trop, mais ce n'est pas trop grave. Le dernier rapport de la brigade territoriale fait état pour l'exercice 2013 d'un niveau de délinquance qui évolue peu, même si c'est toujours trop, le taux d'élucidation par les gendarmes des faits de délinquance, argument le plus avancé dans la promotion de la vidéo protection, est assez remarquable pour être signalé puisqu'il est de 96 % pour les délits qui sont ciblés par ce dispositif. Je pense notamment à l'usage et au commerce des stupéfiants, aux atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes.

Il est, par ailleurs, à craindre que le lancement de ce type de dispositif aboutisse à la suppression d'agents ou de gendarmes sur le terrain. C'est presque toujours la règle. Nous sommes déjà passés d'1 gendarme pour 885 habitants en 2012 à 1 gendarme pour

918 en 2013 et cela pourrait s'amplifier avec la mise à disposition de la vidéosurveillance et des agents municipaux qu'elle consommera. Je vous renvoie aux cahiers de la fonction publique où, dans le numéro 338 de novembre dernier, la parole est donnée aux élus qui sont forts de leur expérience. Il s'agit d'une ville de 19 000 habitants, un peu plus grande que la nôtre, dans le Languedoc et l'article de Monsieur MICELI est édifiant à ce titre-là, s'est illustré par son volontarisme en matière de vidéosurveillance. Cela lui a coûté 300 000 € en 2012, 1,2 M€ sur les cinq dernières années, cinq dernières années pendant lesquelles l'aide de l'État s'est élevée à un peu plus de 3 % de cette somme car elle est conséquente au départ, mais elle est décroissante à l'arrivée pour finir par être quasiment inexistante.

Je ne méconnaiss pas la sensibilité du sujet, nous avons bien conscience qu'entre la réalité des faits et le début de la paranoïa la frontière est mince et que la population est prête à s'accommoder des solutions de ce type que vous proposez, mais la peur n'éloigne jamais le danger. Et c'est davantage un accompagnement humain dès l'école, dans la rue, dans les associations, et aussi par la police ou la gendarmerie de proximité sur le terrain que nous trouverons des ressources pour réduire ces tensions. L'exemple de Toulouse est à ce titre très illustrant.

C'est la raison pour laquelle nous ne vous suivons pas dans cette proposition. Nous avons d'ailleurs évoqué ce sujet voici quelques mois, j'avais bien compris que la vidéosurveillance n'était pas votre tasse de thé. Elle était, par contre, inscrite dans le programme de Daniel LACRAMPE qui est à vos côtés, j'en déduis qu'il vous a convaincu, mais pas nous.

**M. LE MAIRE.-** Je suis un nouveau converti !

**M. UTHURRY.-** Et nous continuerons à penser que la vidéo c'est bien, mais pour le stade !

**M. LE MAIRE.-** Monsieur UTHURRY nous dit que tout va bien à Oloron Sainte-Marie, il n'y a pas de délinquance. Il ne faut rien faire. Je ne suis pas d'accord avec cela, et je crois qu'il nous faut...

**M. UTHURRY.-** Est-ce que j'ai dit cela ?

**M. LE MAIRE.-** C'est ce que j'ai compris.

**M. UTHURRY.-** Non.

**M. LE MAIRE.-** Vous tournez en rond.

**M. UTHURRY.-** J'ai dit textuellement...

**M. LE MAIRE.-** Vous nous dites qu'il ne faut pas augmenter les dépenses en fonctionnement et vous nous dites de mettre en place des polices de proximité qui vont forcément coûter cher. D'ailleurs, pendant toute la campagne, vous m'accusiez de vouloir ruiner...

**M. UTHURRY.-** Je vous ai dit de mettre en place une police de proximité ? Mais attention, je suis pour la police de proximité de l'État dans ses fonctions régaliennes, un État qui doit assurer la sécurité pour tous et non pas une police municipale qui permet aux villes qui en ont les moyens, d'assurer leur propre sécurité comme à Saint-Raphaël. Néanmoins, à Saint-Raphaël, entre une police municipale de proximité et les caméras, votre ami député-maire...

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas mon ami, je ne sais pas de qui il s'agit ! Malheureusement car j'aimerais bien qu'il m'invite chez lui pour les vacances !

Je sais simplement que je connais les Oloronais et que je ne peux pas, en tant que maire, ne pas faire comme si je n'entendais pas le nombre de personnes qui, dans les rues, nous arrêtent pour nous parler des problèmes d'insécurité qu'elles ressentent, soit des agressions ont eu lieu, soit elles éprouvent un sentiment d'insécurité. Monsieur UTHURRY l'a dit et il a raison qui, parfois, prend le dessus sur la réalité des faits. Pour autant, contrairement à ce que vous venez de dire, les statistiques de la délinquance à Oloron Sainte-Marie ne sont pas bonnes. Et lorsqu'on discute en privé, - ce que je fais avec Monsieur DALL'ACQUA une fois par mois - avec les gradés responsables de la gendarmerie sur Oloron Sainte-Marie et qu'on parle de la totalité des faits, pas uniquement de ceux qui ont fait l'objet d'un dépôt de plainte, on s'aperçoit que nous sommes dans une spirale qui n'est pas une bonne spirale. On ne va pas dans le bon sens. Je veux bien qu'on fasse de la prévention, tout cela oui, bien sûr, il faut en faire, mais pour autant, on en fait depuis 30 ou 40 ans et le phénomène s'est aggravé. Ce n'est pas une réponse suffisante.

Le rapport qui vous est présenté ici, contrairement à tout ce qui vient d'être dit, n'est pas un rapport qui vous demande d'avaliser le principe de mettre en place une vidéosurveillance sur Oloron Sainte-Marie ; c'est simplement un rapport qui a pour objet de bloquer les crédits que le sous-préfet a prévus dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention sur la Délinquance afin que nous ne le perdions pas.

Où en sommes-nous dans cette affaire ? Avant de nous lancer dans la moindre réalisation concrète, qu'il s'agisse de vidéosurveillance ou qu'il s'agisse, de création d'une police municipale, nous avons voulu d'abord, Monsieur UTHURRY, faire actualiser – et c'est ce qui sera fait début septembre avec le major COSTE - l'audit de sécurité qui avait été réalisé, je ne sais pas si c'était à votre demande, il y a quelque temps.

**M. BAREILLE.-** Qui est complètement obsolète aujourd'hui, complètement dépassé et qui ne correspond plus du tout à la réalité.

**M. UTHURRY.-** Il date de l'an dernier, je vous signale. Les choses ont tellement évolué depuis 6 mois !

**M. LE MAIRE.-** Un peu quand même, par exemple une voiture brûlée comme la nuit dernière à Oloron Sainte-Marie, cela ne s'était pas vu souvent. Voilà un exemple concret.

Et donc, nous actualisons l'audit de sécurité qui a été préparé et nous actualisons aussi, Monsieur UTHURRY, l'audit sur la vidéo protection que vous aviez vous-même demandé puisqu'à l'époque vous aviez demandé qu'on réalise un audit pour sécuriser notamment les bâtiments communaux et notamment le CTM, c'est, en tous les cas, ce qui nous a été dit par les responsables de la gendarmerie. Nous demandons l'actualisation de l'ensemble de ces documents et au vu de l'ensemble de ces documents, nous essaierons de voir tous ensemble quelles sont les meilleures mesures à prendre pour arriver autant que faire se peut à améliorer la situation de sécurité dans notre Ville, étant entendu que les caméras ont un aspect autant dissuasif que les gendarmes dans la rue et que les policiers municipaux ont un aspect autant dissuasif que les gendarmes.

Donc, on a les gendarmes d'un côté, on a l'éventualité de la création d'une police municipale, ne rêvons pas, nous avons regardé les textes, les effectifs possibles dans une Ville comme Oloron Sainte-Marie sont réduits et leur coût en est élevé et on a troisièmement la vidéo protection, qui est une autre possibilité pour laquelle, de toute façon, aucune décision ne sera prise, sans avoir préalablement réalisé les audits financiers et les devis nécessaires pour savoir combien cela coûte. Si les chiffres que vous nous donnez et qui ne correspondent pas du tout à ceux qui nous sont donnés par la gendarmerie, sont réels...

**M. UTHURRY.-** À cette heure-ci, on a forcément les mêmes. Et je les ai sous les yeux.

**M. LE MAIRE.-** Nous n'en aurons pas les moyens, car effectivement nous n'avons pas 300 000 € pour cette affaire-là comme cela, sans avoir des subventions importantes. Ce sera réglé. Mais, pour l'instant, le rapport ne porte que sur le fait de demander de formaliser une demande de subventions pour geler les crédits qui ont été affectés par le sous-préfet dans ce Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance. Aucune décision n'est prise ce soir, ni quant à la vidéosurveillance, ni quant à la police municipale. En revanche, en septembre, quand nous aurons les deux audits, nous pourrons peut-être faire une réunion plénière et travailler là-dessus. Aujourd'hui, nous n'en avons pas les éléments et tout cela est un peu flou.

**M. UTHURRY.-** Je constate que vous mettez en cause les rapports de la gendarmerie, à la fois dans l'audit dont vous souhaitez apparemment qu'il soit reformulé.

**M. LE MAIRE.-** Mais c'est la gendarmerie qui l'a proposé, ce n'est pas nous.

**M. UTHURRY.-** D'accord, je constate également que vous niez le rapport qui a été fait devant tous les maires de la circonscription, du territoire par la brigade territoriale et qui atteste la réalité de ce que je viens de dire et que je mets à disposition de qui voudra l'entendre. Et je constate enfin que vous sacrifiez malheureusement à un effet de mode puisque, renseignez-vous bien, ce dispositif n'a montré sa pertinence que dans les endroits qui sont des endroits clos et fermés et qu'ailleurs, et plus spécifiquement dans une ville ayant des grands périmètres vides autour d'elle, la délinquance du fait de la présence de caméras ne fait qu'augmenter...

**M. LE MAIRE.-** Vous nous direz, Monsieur UTHURRY cela le jour où on aura la vidéosurveillance, pas ce soir.

**M. UTHURRY.-** Sans compter d'autres activités illicites qu'on a voulu interdire sans réfléchir avant, on a réussi simplement à les déplacer et à les rendre encore plus dangereuses et plus nuisibles. C'est un puits sans fond que vous êtes en train d'alimenter en jouant comme le font certaines catégories d'élus sur la peur des gens pour la transformer en paranoïa.

**M. LE MAIRE.-** Je crois que vous jouez sur les sentiments des gens pour essayer de passer pour quelqu'un de très gentil qui, malheureusement, méconnaît la situation réelle des Oloronais et c'est dommage !

**Mme Maylis DEL PIANTA.-** Je ne mets pas en doute votre parole, Monsieur UTHURRY, mais j'ai assisté à la réunion du C.L.S.P.D. l'autre jour, il y a une agression tous les 4 jours, 50 cambriolages, 20 dégradations, des vols de plus en plus fréquents...

**M. UTHURRY.-** Tous les jours ?

**Mme Maylis DEL PIANTA.-** Régulièrement.

**M. UTHURRY.-** Tous les ans ?

**Mme Maylis DEL PIANTA.-** Des dégradations se produisent toutes les semaines.

**M. UTHURRY.-** Il y a 54 cambriolages toutes les semaines ?

**Mme Maylis DEL PIANTA.-** Non, par an.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est quand même pas satisfaisant !

**Mme Maylis DEL PIANTA.-** Laissez-moi finir, il y a 600 délits par an, de plus en plus de problèmes de toxicomanie, d'alcool et 50 cas par an qui sont de plus en plus jeunes.

**M. UTHURRY.-** Je sais bien que la toxicomanie et l'alcool, ce n'est pas bien, mais je prétends qu'ailleurs où la vidéosurveillance a été tentée, elle n'a pas régulé, n'a pas diminué la délinquance.

Londres qui est la ville la plus vidéo surveillée d'Europe n'a pas vu son taux de délinquance baisser. Par contre, les auteurs des attentats de l'été 2005 ont été arrêtés par élucidation. Nice, qui affiche effectivement une réussite, refuse de faire toutes les études et c'est la Cour des Comptes qui les a faites pour eux et qui a noté que les objectifs n'étaient pas atteints et avaient été dévoyés.

On attrape maintenant à Nice des gens qui se garent en stationnement interdit, des livreurs de fleurs en double file. Je l'ai vu de mes yeux.

Donc, je ne dis pas que les actes de délinquance c'est bien, n'y en aurait-il qu'un, ce serait déjà un de trop, mais je dis que cela se traite par de l'accompagnement à l'amont, par de la prévention, par de la proximité.

**M. LE MAIRE.-** Vous l'avez fait depuis des années et pourtant, cela continue à augmenter. C'est bien la preuve que cela ne marche pas, vous avez fait cela depuis 6 ans.

**M. UTHURRY.-** On ne l'a pas fait assez. Et vous le faisiez avant.

**M. LE MAIRE.-** Ne nous dites pas ce que l'on doit faire quand vous reconnaissez vous-même ne pas avoir assez fait.

**M. UTHURRY.-** Je ne donne pas de leçons, je m'informe et j'ai de la documentation sur le sujet et des retours d'expérience qui montrent que les gens sensés qui l'ont mise en place, au vu les chiffres et des résultats, sont en train de revenir en arrière.

**M. LE MAIRE.-** Au vu des chiffres et des résultats, la délinquance a augmenté depuis 6 ans et vous ne pouvez pas nous empêcher de tenter une expérience.

**M. UTHURRY.-** À Oloron, cela fera école, mais pour faire le buzz, vous savez le faire.

**M. BAREILLE.-** Pour ma part, je ne suis pas un spécialiste, mais je suis allé m'informer auprès d'une autorité qui a quand même son mot à dire, la Commission Nationale Informatique et Liberté qui ne parle pas de vidéo protection mais qui parle de vidéosurveillance, et je vais vous lire simplement les enjeux tels qu'ils sont résumés, quelques enjeux juridiques :

*1) Les limites du respect des libertés publiques, l'atteinte possible à la vie privée,*

et il ne faut pas en rigoler, parce que, effectivement, c'est quelque chose et quand la CNIL le dit, elle sait de quoi elle parle.

**M. LE MAIRE.-** C'est réglementé, une commission est mise en place qui est une commission d'éthique justement qui veille à ce que le respect des libertés publiques...

**M. BAREILLE.-** Voilà ce que dit la CNIL dans le cadre de la réglementation qui est en œuvre.

**M. LE MAIRE.-** Vous avez raison sur le fond, je partage complètement vos craintes sauf que le législateur qui est partagé aussi, a trouvé des remèdes à cela en créant une commission d'éthique qui est obligatoire.

**M. BAREILLE.-** Les enjeux tels que les pose la CNIL qui est associée à la gestion de ces dispositifs signifient qu'il y a malgré tout ce qui est en place, - je ne vais pas vous citer des exemples, je ne veux pas faire rire car c'est un sujet suffisamment sérieux -, mais imaginons, Monsieur le Maire, à partir de votre déclaration de tout à l'heure que vous m'avez faite, qu'on se promène la main dans la main tous les deux...

**M. LE MAIRE.-** Cela en surprendrait plus d'un !

**M. BAREILLE.-** Vous auriez les moyens, vous, que cela ne se sache pas. On peut rigoler, mais cela se sait toujours, y compris en l'absence de caméras d'ailleurs, mais je continue...

Les enjeux économiques, (c'est toujours la CNIL qui parle), les primes d'opportunité, les dépenses alternatives par exemple en service d'ASVP, d'éducateur, du financement public de la vidéosurveillance, les coûts d'investissement en subvention de l'État à hauteur de 50 % des frais d'installations et surtout de maintenance, par exemple, dans la ville qu'a étudiée la CNIL, elle dit : la ville emploie 5 personnes pour un coût global investissement et fonctionnement d'environ 300 000 € en 2012 et plus de 1,2 M€ sur les 5 dernières années. Sur ces 5 années, l'aide de l'État a été dérisoire, un peu plus de 3 % du budget, en réalité, la contribution de l'État s'est avérée décisive à l'origine de la création du CSU en 2002 et sur les 3 années suivantes mais depuis, le dispositif est quasi entièrement à la charge de la Ville.

*Les enjeux socioculturels, (et j'ai terminé) : attention à la culture de la peur, de la paranoïa, à la société de surveillance en lien avec la fascination des esprits et des comportements. C'est la CNIL qui parle, je ne me serais pas permis sans cela de donner une telle leçon, Monsieur le Maire.*

**M. LE MAIRE.-** Je ne partage pas forcément tout cela, même s'il y a une partie par rapport aux libertés publiques qui pose un peu problème, c'est évident et auxquelles il faut répondre, mais le législateur l'a fait. Regardez bien la législation relative à tout cela et vous verrez que les commissions mises en place à côté assurent une transparence totale et font qu'on ne consulte ces films d'abord que dans un délai très court, ils sont immédiatement détruits ou quasiment et deuxièmement, tout le monde n'y a pas accès, contrairement à ce que vous venez de dire.

**M. BAREILLE.-** Je n'ai pas dit tout le monde, mais j'ai dit que le Maire pourrait y avoir accès.

**M. LE MAIRE.-** Oui, le Maire pourrait y avoir accès.

Je voudrais rappeler pour les journalistes afin qu'ils ne s'y trompent pas, que la délibération de ce soir ne porte pas sur la création de la vidéosurveillance à Oloron Sainte-Marie. La délibération de ce soir porte simplement sur le fait de demander une subvention qui permet de geler des crédits qui ont été prévus et que nous utiliserons ou pas, selon que nous mettrons ou pas en place la vidéosurveillance. Je voudrais que cela soit bien clair pour ne pas que demain, à l'issue du débat que vous venez d'avoir et qui, à mon avis, aura lieu dans deux ou trois mois, on lise dans le journal que la Ville d'Oloron Sainte-Marie met en place des caméras partout. Ce n'est pas du tout ce que nous allons voter ce soir.

**Mme BARBET.-** On est invité quand même à accepter le projet de recourir à la vidéo protection sur la commune d'Oloron Sainte-Marie.

**M. LE MAIRE.-** C'est vrai que c'est peut-être maladroit, mais je vous propose...

**M. UTHURRY.-** Finalement, vous n'en voulez pas... !

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose : « au lieu de recourir » de mettre : « étudier la vidéo protection ».

Ce n'est pas que je n'en veux pas, moi j'en veux tout à fait. Sauf que j'essaie de ne pas multiplier les dépenses de fonctionnement. C'est de la prévention que vous me faites chaque fois que vous me rencontrez et tant que je ne sais pas combien cela coûte, je ne m'engage pas. Très clairement, ce soir, nous demandons la possibilité d'avoir une subvention du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance.

Pour le reste, il y aura une délibération au Conseil municipal qui, elle, portera véritablement le moment venu sur la création ou pas de cette vidéosurveillance.

**M. UTHURRY.-** Modifiez la délibération mais indiquez...

**M. LE MAIRE.-** C'est ce que je viens de vous dire...

**M. UTHURRY.-** Dans le sens que vous souhaitez avoir un regard bienveillant du Fonds Interministériel de la Prévention contre la Délinquance pour avoir une police de proximité plus nombreuse à Oloron Sainte-Marie, enlevez le terme de vidéosurveillance.

**M. LE MAIRE.-** Non, nous ferons une délibération un jour sur la politique de sécurité à Oloron Sainte-Marie et à ce moment-là, figureront tous ces éléments. Mais ce rapport-là n'a rien à voir, ni avec la police de proximité, ni avec la police municipale, ni même avec la prévention. Ce rapport n'a juste qu'à demander des crédits, une subvention.

**M. LACRAMPE.-** Nous pourrions tous effectivement formuler le vœu et le souhait d'avoir une police de proximité plus nombreuse, mais nous savons très bien les uns et les autres que cela ne va pas dans le sens de l'histoire. En tout cas, ce n'est pas dans le cours des choses, et je ne pense pas que vouloir recourir à la vidéosurveillance, réponde à un phénomène de mode, comme cela vient d'être dit, tout simplement.

**M. UTHURRY.-** Ce n'est pas moi, c'est le Maire de Saint-Raphaël !

**M. LACRAMPE.-** C'est ce que tu as rappelé, nous voulons simplement essayer de trouver des moyens pour lutter contre la délinquance et l'insécurité. Quand on parle de sentiment d'insécurité, à partir du moment où on cherche des moyens de lutter contre cela, on essaie d'apporter une réponse.

**M. BAREILLE.-** Ce n'est pas obligé de faire les mêmes bêtises que les autres.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas obligé non plus de ne rien faire comme les autres !

**M. LACRAMPE.-** Nous voulons essayer de trouver des solutions.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons en terminer, nous aurons le débat et sur le fond, le moment venu et sur la base des audits demandés dont la gendarmerie nous a dit qu'ils devaient être actualisés.

Je mets aux voix le fait de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance.

Qui est contre ?

**M. UTHURRY.-** Pour la vidéosurveillance, nous sommes contre.

**M. LE MAIRE.-** Donc, 8 voix contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. 25 voix pour.

*Le projet de vidéo protection – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance est adopté.*

## DIVERS

### **17. DECISION MODIFICATIVE N°2.**

**M. DALL'ACQUA.-** Votre assemblée est invitée à voter les ouvertures de crédit en dépenses et en recettes ci-après :

#### **Budget principal**

##### **section investissement :**

. En dépenses 100 000 € pour la première phase des travaux de la rue Palassou et le matériel informatique 20 000 €, il s'agit du remplacement du parc de photocopieurs, le total se monte à 120 000 €.

. En recettes, nous aurons un recours par l'emprunt de la même hauteur : 120 000 €.

**M. LE MAIRE.-** Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*La décision modificative n° 2 est adoptée à l'unanimité*

### **18. CENTRE D'EXCELLENCE SPORTIVE ESCALADE POUR OLORON**

#### **SAINTE-MARIE.**

**Mme SARTOLOU.-** Par délibération en date du 25 juin 2014, votre assemblée a approuvé la création d'un pan d'escalade dans la structure artificielle d'escalade afin de répondre aux exigences du Centre d'Excellence Sportive.

Après concertation avec les financeurs, il paraît opportun d'inscrire l'opération dans un projet global intégrant notamment la réalisation de deux vestiaires pour la structure.

Le montant de l'opération « pan d'escalade » reste arrêté à 60 000 € HT. La réalisation de deux vestiaires est estimée à 250 000 € HT.

Le plan de financement suivant peut être envisagé.

**M. LE MAIRE.-** On ne rentre pas dans le plan de financement.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*Le Centre d'Excellence Sportive Escalade pour Oloron est adopté à l'unanimité.*

Notre séance est terminée et je vous souhaite de bonnes vacances pour ceux qui partent et une bonne reprise pour ceux qui rentrent.